

# Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

[creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr)

N°72 MARS 2019

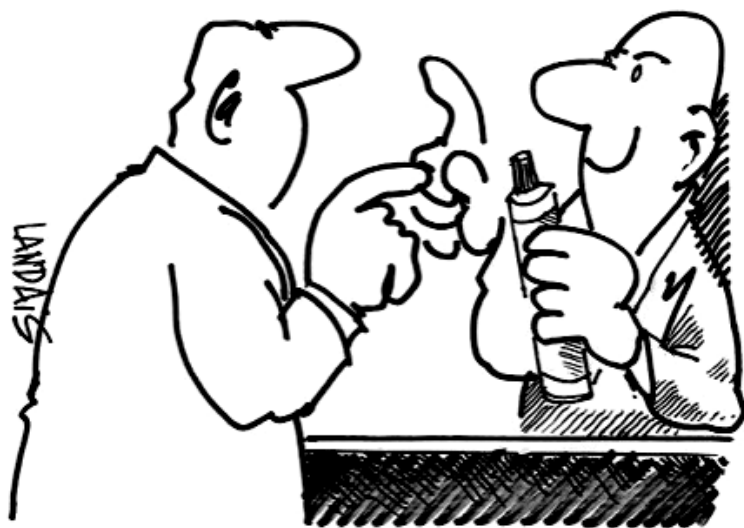
« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

## CONFIANCE ?

Comment les laïques pourraient-ils accorder crédit et confiance à des gouvernants qui entendent saper la Loi de séparation des Églises et de l'État, qui rapprochent dans le débat laïcité et immigration... p. 2

JE VEUX  
ADHÉRER  
AU CRÉAL

PRENEZ  
UNE COLLE  
LAÏQUE !



## Les gilets jaunes et leurs sacrés représentants

L'opiniâtreté de la lutte des gilets jaunes, révèle l'incapacité de la « gauche » à offrir un cadre de réflexion et de mobilisation à la hauteur des questions posées p. 3

## Quand le conservatisme se déguise en féminisme

L'égalité et la liberté des femmes, enjeux démocratiques, conquêtes récentes en Europe, sont sans cesse à défendre car sans cesse menacées. p. 6

## Capitalisme et éducation à l'ère des crises et de la globalisation.

L'inégalité dans la réussite scolaire est la preuve de la parfaite adéquation du système scolaire avec le système économique. p. 8

## La laïcité : le désaccord

La grande difficulté à unir à défaut d'unifier les associations se revendiquant de la défense de la laïcité réside en un non-dit qui sépare, comme un secret de famille, deux courants idéologiques. p.13

### AGENDA (voir page 10)

8 mars 2019 : Conférence-débat :

Véronique RIEU présentera son livre :

*L'anticléricalisme féministe sous la III<sup>e</sup> République (1875-1914)*

13 mars 2019 : Conférence-débat :

*Les frontières de la laïcité* par Frédérique de la Morena

14 mars 2019 : Conférence-débat :

*Politique et société palestinienne :*

*Quel présent pour quel avenir ?*

*factions, partis, diaspora, organisations....* par Julien Salingue

Retrouvez tous les rendez-vous

sur la page [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)



## Sommaire

- 2- Édito : Confiance ?
- 3- Chronique du mécréant : Les gilets jaunes et leurs sacrés représentants.
- 4- Mots-croisés  
L'idéal féminin au Vatican
- 5- Communiqué : Obligation scolaire à 3 ans : un cadeau pour le privé  
Sortie culturelle  
Nos adhérents écrivent
- 6- Quand le conservatisme se déguise en féminisme
- 7- Aquarius indésirable ?  
Vie du CREAL76
- 8- Capitalisme et éducation à l'ère des crises et de la globalisation
- 9- Laïcité et luttes sociales dans l'industrie  
Rémunérations des prêtres en Guyane
- 10- Soumission  
Une fermeture et une ouverture  
Agenda  
Concert
- 11- L'immigration : parlons-en !
- 12- Textes en ligne
- 13- La laïcité : le désaccord
- 14- Les Français et la laïcité  
Le grand débat national à l'église  
La bulle du pape
- 15- La perversion de la cité commence par la fraude des mots
- 16- Grèce : Du rifici en Orthodoxie
- 17- Hongrie : L'école au service de la « reconquista » chrétienne
- 18- Monde arabe : évolution dans le domaine de l'héritage ? Tunisie, Maroc, Algérie  
SUISSE: Le canton de Genève adopte la laïcité  
Nedjib Sidi Moussa publie : Algérie, une autre histoire de l'indépendance
- 19- Mauritanie : Apostasie et blasphème  
Iran : Les Iraniennes ôtent leur voile et le font savoir sur Twitter
- 20- Chronique de Rahan : D'où vient le visage « viril » ?

## Édito Confiance ?

Le vocabulaire gouvernemental et managérial s'empare de mots consensuels et apparemment incontestables pour faire passer une politique, une législation et une gouvernance inégalitaire, destructrice, dogmatique : confiance, inclusion, bienveillance... Mais souvent les motifs réels sont à l'inverse du vocabulaire détourné. Dans 1984, Georges Orwell écrivait : « *La guerre c'est la paix. La liberté c'est l'esclavage. L'ignorance c'est la force* ».

Le dispositif qui porte le droit d'inscription à l'université pour les étudiant-e-s hors Europe jusqu'à 3 770 € s'appelle « Bienvenue en France » !

Ont été supprimés en 2018, au nom du droit à l'erreur et à la confiance, des contrôles et des sanctions en matière fiscale, ou concernant des infractions au droit du travail, des impayés de cotisations à l'URSSAF...

Ont été renforcés les obligations et les contrôles à l'encontre des chômeurs, la confiance a des limites !!

Au niveau mondial, les grandes fortunes dissimulent 7 600 milliards de dollars aux autorités fiscales (3 fois le PIB de la France). En France, le nombre de millionnaires a doublé en dix ans, 17 ministres sur 32 en font partie. Comment faire confiance à des gouvernants aussi éloignés des réalités sociales ?

La loi *Pour une école de la confiance* commence par tenter de museler le personnel enseignant en son article 1 tandis que son article 2 établissant l'obligation d'instruction à 3 ans est un joli cadeau à l'enseignement privé. (voir p. 5) L'État lui fait confiance au point de ne plus le distinguer de l'école publique et de lui octroyer 7,5 milliards € au budget 2019. Une communication gouvernementale évoque « *une école inclusive* » en matière de handicap au moment où la liquidation des aides spécialisées se poursuit, où l'assistance sociale dans les établissements et la médecine scolaire déjà fort indigents sont à la diète. La crispation identitaire que traduirait l'installation de drapeaux dans les classes ne saurait tenir lieu de politique éducative qui aurait les moyens d'une mission émancipatrice.

Le bornage et les interdits du Grand débat national le font cadrer avec le dogme libéral dont E. Macron et É. Philippe sont des croyants presque fanatiques. La « *circulation du capital est définie comme une exigence transcendante*. »<sup>1</sup> Les critiques et alternatives sont rejetées dans l'hétérodoxie au nom d'un libéralisme économique indépassable et le Président remplit un sacerdoce « *dans les grand-messes du Grand débat où [il] porte la*

*bonne parole devant les foules*. »<sup>1</sup> Et tant pis si de larges couches de la population n'ont pas confiance dans ce credo dont elles font les frais et qui renverse ce qui reste de l'héritage du programme du Conseil national de la Résistance : services publics, retraites, pluralité de la presse, ordonnance de 1945 sur la justice des mineurs...

Les résistances populaires sont combattues à la fois par la force et par la fabrication d'une législation de circonstance tant autoritaire que liberticide : une justice aux ordres, une loi limitant la liberté de la presse, une loi anticasseurs critiquée par le Défenseur des droits, par la Cour européenne des droits de l'homme et par l'ONU !

**Comment les laïques pourraient-ils accorder crédit et confiance à des gouvernants qui entendent saper la Loi de séparation des Églises et de l'État, qui rapprochent dans le débat laïcité et immigration, perche tendue aux droites extrêmes et aux identitaires ?<sup>2</sup> En France comme ailleurs, exacerber l'identité plutôt qu'œuvrer à l'égalité sociale, imposer une doxa économique inégalitaire contribuent à l'émergence de monstres qui ont pour nom racisme, antisémitisme, autoritarisme. Et l'homophobie comme le sexisme ne sont jamais loin. Nous devons les combattre sans barguigner. Ne faisons confiance qu'en notre esprit critique, notre réflexion et notre action collective émancipatrice pour les éloigner. En cette période de remise en cause du socle démocratique, social, républicain et laïque, l'adhésion au CREAL76 est un petit pas. □**

Francis Vanhée, président du CREAL76  
Le 27 février 2019

<sup>1</sup> <http://www.mediapart.fr/journal/France/040219/les-origines-economiques-de-l-autoritarisme-d-emmanuel-macron>

<sup>2</sup> [www.creal76.fr/medias/files/communiqu%C3%A9-creal-grand-debat-def-18.01.19.pdf](http://www.creal76.fr/medias/files/communiqu%C3%A9-creal-grand-debat-def-18.01.19.pdf)

Dominique

## La chronique du mécréant

DELAHAYE

# Les gilets jaunes et leurs sacrés représentants.

« Je ne suis ni le courtisan, ni le modérateur, ni le tribun, ni le défenseur du peuple : je suis le peuple moi-même. »<sup>1</sup> Qui de Le Pen, de Dupont-Aignan, de Wauquier, affublés ou non de la chasuble jaune, s'est autorisé cette déclaration présomptueuse ? Aucun vraiment en ces termes, Robespierre les avait devancés à la tribune des États généraux, en 1791. Mais tous ont tenu des propos analogues, et Mélenchon, n'est pas loin de traîner l'écharpe tricolore dont il est si fier, dans la même gadoue idéologique.

On le voit bien, la situation inédite créée par l'opiniâtreté de la lutte des gilets jaunes, révèle l'incapacité de la « gauche » à offrir un cadre de réflexion et de mobilisation à la hauteur des questions posées par l'urgence sociale et la légitime volonté d'en découdre, d'une partie de la population. Engluées dans leurs calendriers dictés par les échéances électorales, générales ou professionnelles, paralysées par des rivalités dérisoires et suicidaires, les organisations syndicales et politiques sont réduites à l'état de commentatrices plus ou moins bienveillantes du mouvement. Mais plus que tout, c'est pour la plupart d'entre elles le renoncement à une critique radicale de la société libérale, au dogme de la croissance, à la toute-puissance idéologique de la consommation qui les condamne aujourd'hui à une sorte d'impuissance. « *La dissolution de la lutte des classes dans le potage postmoderne élimine les médiations susceptibles de nouer des solidarités nouvelles, de rassembler les luttes contre les oppressions, d'inscrire les résistances particulières dans un horizon commun d'émancipation.* »<sup>2</sup>

Un mélange de revendications sociales et d'exigences démocratiques, émerge confusément du mouvement des gilets jaunes. Il remet en cause le système de la représentation traditionnelle dans lesquels ronronnent nos élus depuis des lustres et déjoue les plans de conquête du pouvoir laborieusement élaborés par les états-majors. La tentation est forte alors pour les représentants « légitimes » d'en appeler au « sacré », comme Mélenchon dans le selfie grotesque tourné lors de la perquisition matinale des flics à son appartement. Vieille manœuvre.

Robespierre, encore, au printemps 1794 l'affirmait : « *L'idée de l'être suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la justice ; elle est donc sociale et républicaine.* »<sup>1</sup> écrivait, à la même période : « *Moi qui ne crois point à la nécessité de vivre, mais seulement à la vertu et à la Providence* »<sup>1</sup>. Cette vision christique de l'engagement, de la soumission à un « Être suprême »<sup>1</sup>, allait de pair avec une mythification du peuple dont l'intérêt serait toujours celui de « *la nature, de l'humanité, de l'intérêt général* »<sup>1</sup>. C'est en ce sens que Barrère, un de ses fidèles lieutenants, voulait depuis la tribune de la Convention, « *bannir de la République l'immoralité et les préjugés, la superstition et l'athéisme.* »<sup>1</sup>

Aujourd'hui, face à une situation nouvelle, dont certains éléments bousculent les raisonnements classiques (l'ampleur du dérèglement climatique, l'emballage mortel de la bulle financière, la révolution numérique), la tentation de la transcendance est grande. Si les révolutionnaires de 1789 avaient jeté les bases d'une émancipation de la pensée par rapport au dogme religieux, les gouvernants d'aujourd'hui - et Macron n'est pas le dernier - entendent le remettre au goût du jour, pour donner une épaisseur morale à leurs politiques iniques. En face d'eux, c'est « *la transposition dans le domaine de la*

*liberté des hommes de la communauté de foi et de l'espérance de l'union à la divinité, sous la forme de cette identification sacrificielle à la chose commune* »<sup>1</sup> que prônent les populistes de tous poils.

Dans les deux cas, c'est l'acceptation de la tyrannie. Dans les deux cas, c'est le mépris de ces hommes et de ces femmes qui s'engagent, cherchant la voie de la liberté et de la justice. Le mépris de ces êtres complexes, de ces individualités contradictoires et magnifiques qui constituent le « peuple ». C'est la certitude hautaine que ces citoyens et citoyennes sont incapables d'envisager la globalité nécessaire de la révolte, d'expérimenter leur intérêt individuel comme constitutif d'un intérêt collectif. Incapables aussi, dans le cours de leur mouvement, de comprendre la nécessité de se lier avec des organisations qui portent la mémoire, l'expérience des luttes ouvrières et une réflexion collective sur les revendications et un programme alternatif. L'image d'un peuple grognon et immature, ne sachant pas où il va, portée par les gouvernants et largement relayée par la presse servile des oligarques.

Dans ce grand chaudron de colère légitime et salutaire qui mijote depuis des mois sur les ronds-points, il y a toutes sortes d'ingrédients. Des cuisiniers et cuisinières enthousiastes et inexpérimentés élaborent une tambouille dont la réussite est incertaine. Ils ne sont pas à l'abri des tentatives de chefs étoilés (parfois cinq fois étoilés) de ramener leur cuisine aux proportions de recettes éculées et absolument indigestes.

Pourtant, à la lueur des braseros, ces hommes et ces femmes découvrent le sens de la discussion, l'envie de peser sur leur vie et le cours de l'histoire. Ils y découvrent - et c'est peut-être le plus important - que cette vie, un peu plus bousculée que celle qui était la leur, est belle. Qu'on est mieux, dans une cabane de bois, froide et humide à partager un débat passionné ou des rires réparateurs, que d'être chacun chez soi, à regarder une connerie à la télé ou le match du dimanche. C'est sûrement la clef de la longévité du mouvement, et au fond le seul vrai espoir dont il est porteur.

C'est maintenant le rôle et la place des organisations de gauche de saisir cette occasion, de comprendre cette envie de bousculer l'ordre établi, de participer à ces débats sans a priori mais sans renoncement à leurs principes, et de construire ensemble des perspectives communes de transformation sociale. « *S'il faut combattre le fétichisme de la Raison majuscule, ce n'est pas pour la renier. C'est pour la libérer de ses icônes et de ses statues. Pour mieux rassembler ses lumières dispersées, chancelantes, vacillantes comme la flamme d'une bougie.* »<sup>2</sup> □

<sup>1</sup> GAUCHET, Marcel. *Robespierre : l'homme qui nous divise le plus*. Gallimard, 2018

<sup>2</sup> BENAÏD, Daniel. *Fragments mécréants*. Éd. Lignes, 2005

grille n° 54

# MOTS CROISÉS

grille n° 55

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	M	E	C	R	E	A	N	T	E	S
2	I	L	L	E	■	R	U	A	D	E
3	N	A	I	F	S	■	A	R	A	C
4	I	N	V	E	■	A	N	T	R	U
5	S	C	A	R	F	A	C	E	■	L
6	T	E	G	E	E	■	E	M	M	A
7	E	M	E	N	■	S	E	P	U	R
8	R	E	■	D	R	I	■	I	L	I
9	E	N	F	U	■	A	L	O	E	S
10	S	T	I	M	U	L	A	N	T	E

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2			■							
3			■					■		
4										
5						■				
6									■	
7			■							
8		■						■		
9			■							
10							■			

## L'idéal féminin au Vatican

**Pourquoi Jeanne Beretta Molla a-t-elle été canonisée par Jean-Paul II en 2004 ? En 1962, alors qu'elle se savait atteinte d'une grave infection à l'utérus mettant sa vie en péril si elle menait une grossesse en cours à son terme, elle a refusé l'avortement thérapeutique et elle est morte en accouchant.**

Dernièrement, la Congrégation pour la doctrine de la foi, plus connue il y a quelques temps sous le nom de Sainte Inquisition, a eu à statuer sur la question suivante : « Est-il moral de procéder à l'ablation de l'utérus en cas de risque vital pour la femme ? » Évêques et cardinaux qui composent ce tribunal des bonnes conduites catholiques ont rendu leur verdict en veillant à ne pas écorner la doctrine. Si l'opération est licite à leurs yeux c'est qu'il ne s'agit pas là de stérilisation du fait que l'utérus concerné semble impropre à la procréation et ils précisent : « L'intervention médicale ne peut être jugée antiprocréatrice, car elle se situe dans un contexte objectif où ne sont possibles ni la procréation ni, par conséquent, l'action anti procréatrice. »

**Pour le Vatican les femmes doivent donner la vie même au prix de la leur ! ☐**

### HORIZONTALEMENT

- À encourager.
- Parfois dans ; quartier bien connu des footeux.
- Bout du parc ; part du marché du Talion avec le F ; annonce le docteur.
- Elles donnaient de l'ampleur.
- Est-elle vraiment en cet état ? ; elle inspire.
- Nouveauté savante.
- Point gagnant ; donnera du mouvement.
- Complété parfois par l'agréable ; celle du CREAL est statutaire.
- Rappelle un petit singe ; artistiquement découpé.
- Les oreilles de Nestorius ont dû y siffler ! ; pas toujours joli, joli..

### VERTICALEMENT

- Soldat sur le marché.
- Prêtes à l'impression ; lieu qui devrait être accueillant.
- Deviens rapide sur l'III.
- Le téléspectateur addict l'est-il ?
- Sciences des mystères.
- Voir 3 ; association marchande.
- Comme la bêtise.
- Bords des rives ; grand nombre ; bien noter que...
- Étêtées et ôtées de T ; manqua.
- Fromages à vercouline.

Notre site Internet : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)



- Sur notre site, la rubrique « Lu, vu, entendu » est composée des propositions que vous nous adressez : vous souhaitez partager une information relative à la laïcité, envoyez-la en utilisant le formulaire « [Lu, vu, entendu](#) ».
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire « [Écrivez-nous](#) ».
- Diffusez l'adresse [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) auprès de vos amis et **inscrivez-vous (vous et vos amis) à la newsletter !**

## Obligation scolaire à 3 ans : un cadeau pour le privé.

Cet article a été adopté dans le cadre de la Loi pour une école de la confiance<sup>1</sup>.

Nous publions le communiqué conjoint du Cnal (Comité national d'action laïque), de l'ANDEV (Association nationale des directeurs d'éducation des villes), et du RFVE (Réseau français des villes éducatives).



### Projet de loi de l'école de la confiance : un cadeau de 150 millions d'euros à l'enseignement privé

En décidant d'abaisser l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, le gouvernement signe un chèque de 150 millions d'euros pour les écoles privées avec l'argent des collectivités locales. En effet, cette mesure positive pour la meilleure scolarisation de tous les enfants entraîne un effet disproportionné : l'obligation faite aux mairies de financer les écoles maternelles privées de leur territoire. Actuellement, un tiers des communes ne verse pas de forfait communal et les deux tiers les financent bien en-deçà du coût réel en maternelles.

Cette somme ne sera compensée par l'Etat qu'à hauteur de 40 millions d'euros pour les seules communes qui ne versaient rien jusqu'à présent. Les autres communes devraient donc économiser sur leurs dépenses de fonctionnement, au premier rang desquelles l'éducation. **Pour financer des écoles privées, les villes devraient donc économiser sur leurs écoles publiques.**

Cette décision inédite aura de lourdes conséquences sur l'équilibre du système éducatif. La ségrégation scolaire, renforcée par l'absence d'obligation de mixité sociale et scolaire dans les établissements privés, va s'aggraver.

Le Réseau français des villes éducatrices, le Comité national d'action laïque et l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes appellent le gouvernement et les parlementaires à reprendre la copie d'un projet de loi qui va déséquilibrer les finances des communes et amplifier la séparation de la jeunesse de notre pays.

Enfin, nous demandons que le coût de la politique de financement public des établissements privés instituée en 1960 soit évalué par la Cour des Comptes. Il est temps de connaître la réalité de son montant global, et de savoir si ce choix politique rend un réel service à la Nation.

Paris le 8 février 2019

<sup>1</sup>L'article 9bis de cette même loi rattache administrativement des écoles et des collèges. Plus que de favoriser une continuité d'enseignement, cette mesure permettra d'abord des économies d'échelle et de postes. Près de la moitié des écoles ont entre 2 et 4 classes, ce sont les petites structures et les écoles rurales qui, ainsi annexées au collège du secteur, risquent d'en faire les frais.

voir <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2019/02/14022019Article636857262993232007.aspx>

### Sortie culturelle : Jeudi 25 avril après-midi (13h45-17h30) ( 25 personnes maximum)



Le CREAL76 organise une sortie culturelle accompagnée avec Alain Alexandre, historien, président de l'Association du Musée de l'Homme et de l'Industrie (AMHI).

### À la découverte de l'histoire de la vie industrielle de la vallée du Cailly et de son patrimoine

- 13h45-15h30 visite guidée de la Corderie Vallois à Notre-Dame-de-Bondeville
- 15h30- 17h30 balade pédestre et découverte du patrimoine industriel le long du Cailly

Inscription gratuite auprès de [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr) en précisant le nombre de personnes.

Les inscriptions seront retenues par ordre d'arrivée.

### Nos adhérent-e-s écrivent

Bernard Charon est l'auteur de

*Le Tréportais Gilbert Testelin :*

*un policier en Résistance*

*(1939-1945 Résistance et Répression).*

Cet ouvrage de 204 pages est en souscription jusqu'au

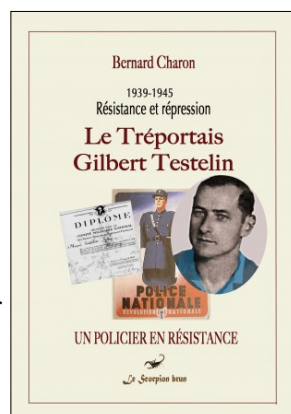
1<sup>er</sup> mai au prix de :

17,90 € + 7,04 € de port

(chèque à l'ordre de l'auteur

adressé 1832 rue du Moulin

76840 JUMIÉGES)



Martine  
STORTI  
18 fé-  
vrier  
2019

## Quand le conservatisme se déguise en féminisme

**François-Xavier Bellamy, qui conduit la liste du parti Les républicains (LR) pour les élections européennes de mai prochain a été pris à partie, y compris dans son propre camp politique, notamment à cause de son opposition à l'avortement.**

Qu'a répondu le jeune candidat ? Qu'il n'avait nullement l'intention de revenir sur la loi autorisant l'avortement mais qu'à titre personnel il n'était pas favorable à l'IVG. Réponse intéressante qui amène à poser une question : peut-on, lorsque l'on est candidat à une fonction de député européen, de surcroît en étant tête de liste, faire état de son opinion personnelle sur une question aussi sensible, aussi objet de controverse, non pas au niveau bruxellois de l'Union européenne mais bien au niveau de certains pays qui la constituent ?

Le droit à l'avortement qui est le droit des femmes à disposer de leur corps n'existe en effet pas en Pologne ou à Malte, est limité par la clause de conscience très répandue en Italie, fait l'objet de débat en Hongrie. En France, les prétendues « marches pour la vie » s'intéressent à la vie d'un fœtus de quelques millimètres mais se soucient comme d'une guigne de celle des femmes en proie à une grossesse non désirée.

Il n'y a pas de « à titre personnel » pour un candidat à une élection. Dès lors qu'il est énoncé, le positionnement « personnel » délibérément rendu public cesse de l'être, il s'inscrit sur la scène politique, il est politique.

En fait, François-Xavier Bellamy appartient à ce courant conservateur qui avance ses pions en se déguisant. La revue *Limite* dont Bellamy fut un soutien de la première heure en est un exemple parfait. Il faut revenir par exemple à ce numéro d'octobre 2017 et au manifeste pour un « féminisme intégral » concocté par Eugénie Bastié, journaliste au *Figaro*, et Marianne Durano, agrégée de philosophie (je reprends la manière dont elles se présentent).

Après le « nationalisme intégral » de Maurras, est donc arrivé sur le marché un « féminisme intégral ». « Intégral » signifie-t-il la prise en charge de l'ensemble des questions qui concernent les femmes ? Vous n'y êtes pas. Il signifie la réduction des femmes, de la féminité à un seul aspect, la maternité et à la défense « des mères sacrifiées et des corps bafoués ».

Bafoués par qui ? Par quoi ? Par le féminisme dit « médiatique », le féminisme dit « conventionnel », le féminisme « beauvoirien », bref le mauvais féminisme porteur de la contraception, de l'avortement, de la PMA, de la GPA, tout cela mis sur le même plan et dans l'occultation totale de désaccords qui traversent les rangs féministes !

Ce « féminisme intégral » n'est rien d'autre que la remise au goût du jour de la formule d'Hippocrate « tota mulier in utero », « la femme est tout entière dans son utérus ». Et l'ensemble des revendications avancées porte sur la prise en compte de la maternité, qu'elle soit effective (congés, prise en charge des enfants non désirés) ou potentielle (diminution des avortements, déremboursement de la contraception, retour à

des « méthodes de régulation naturelle » basé sur « des temps pour s'unir, des temps pour s'abstenir »...)

Ce retour au « monde d'avant » ne se donne pas comme tel mais s'habille, se déguise d'une triple manière en s'auto-proclamant « antilibéral », « écologique » et « féministe ».

### Un triple habillage

**Habillage antilibéral** en mettant un signe égal entre libéralisme politique, libéralisme culturel et néolibéralisme économique. *Limite* n'inaugure pas cette assimilation des trois qui est une figure que l'on trouve dans les livres d'Eric Zemmour ou de Jean-Claude Michéa, ou dans *Éléments* la revue de la vieille « nouvelle droite ».

— **Habillage écologique** en défendant la nature contre l'artifice, le chimique qu'est par exemple la contraception.

**Habillage féministe** qui joue sous un double registre.

- Premier registre : les femmes, à cause de leur libération, ont été dépossédées de leur corps par un autre corps, le corps médical. Bref elles n'ont fait que « passer d'une soumission à une autre ». Mettre ainsi un signe égal entre les grossesses non désirées, les avortements clandestins qui parfois signifiaient mutilations ou mort, et la pilule, c'est osé !

- Second registre : l'égalité dans la sexualité. Le refus de la conséquence éventuelle d'un acte hétérosexuel, à savoir la grossesse, doit être de la responsabilité des deux partenaires, femme et

homme. Pas de raison que la femme porte seule la charge contraceptive. Parfait. Et comment s'y prend-on ? Le Manifeste répond : « il est urgent de revaloriser la fidélité conjugale » et tout aussi urgent « que les hommes retrouvent le sens de leurs responsabilités ». Comme avant ? Oui comme avant.

Si les hommes doivent en effet retrouver ce sens, c'est qu'ils l'ont perdu et qu'il existait avant. Avant quoi ? Avant la déplorable révolution sexuelle, avant Mai 68, avant les funestes années 70. Dans cet « avant » idyllique, pas de mariages contraints, pas de femmes abandonnées parce qu'enceintes, pas d'infidélités et tromperies de l'épouse mais le plus souvent de l'époux...

François Xavier Bellamy appartient à ce courant qui reprend à son compte une traditionnelle conception de la féminité, du féminin, du partage sexuel entre les femmes et les hommes, de la place et du rôle des femmes.

Il ne s'agit pas d'une « opinion personnelle » mais d'un projet politique. Il ne concerne pas que la situation des femmes mais celle-ci y tient une place importante.

**L'égalité et la liberté des femmes, enjeux démocratiques, sont des conquêtes récentes en Europe. Elles sont sans cesse à défendre car sans cesse menacées.** □





Le CREAL76 a signé avec 26 autres organisations un courrier adressé au président de l'Armada 2019 lui expliquant : « Pour nous, un des plus beaux bateaux du monde est l'Aquarius, car il a permis le sauvetage d'environ 30 000 vies humaines. Nous vous adressons cette lettre afin que vous invitiez ce bateau à l'Armada de Rouen. » L'Aquarius ne manquerait pas à ses missions puisque SOS Méditerranée espère utiliser un autre bateau en 2019. L'actualité nous montre la généralisation de la non-assistance à personnes en danger en Méditerranée où 14 000 victimes sont à déplorer depuis 2014.

« On n'a plus de place sur les quais », a répondu M. Patrick Herr, président de l'Armada.

## Aquarius indésirable ?

Même en enlevant un ou deux bateaux de guerre ? ☐

## Vie du CREAL76

**Le CREAL76 a participé ou était représenté à diverses manifestations de rue...**

le 24 janvier « Pour l'abrogation des réformes Blanquer des lycées généraux, technologiques et profession-

nels » ; le 31 janvier et le 05 février à la manifestation interprofessionnelle où des tracts ont été distribués .

**Le CREAL 76 était présent ...**

le 05 février au Havre à la conférence de Nico Hirtt (voir article page 8)

le 8 février au *Café citoyen* de Canteleu

**Le CREAL76 a co-organisé...**

Le 8 décembre 2018, un rassemblement devant la préfecture de la Seine-Maritime à l'occasion de la Journée nationale de la laïcité. Une cinquantaine de personnes ont répondu à l'appel unitaire des organisations laïques locales (la Ligue de l'enseignement 76, les Délégués départementaux de l'éducation nationale-DDEN76, la FCPE-76, FNEC-FP-FO-76, la FSU-76, la Libre Pensée 76). Chaque organisation présente a pris la

parole pour rappeler son opposition au projet de révision de la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État. Afin de communiquer sur cette action, le CREAL76 avait participé à une conférence de presse le 4 décembre pour rappeler son opposition argumentée au projet.

Les organisations signataires ont été reçues le 4 janvier par le cabinet de la préfète de Seine-Maritime.

**Le CREAL76 en partenariat avec Le Réseau des nouvelles bibliothèques de Rouen a accueilli...**

le 11 décembre, Jacqueline Costa-Lascoux, sociologue, directrice honoraire de recherche au CNRS, ancienne présidente de la Ligue de l'enseignement, pour une conférence intitulée *Les expressions religieuses dans une société laïque* .

Devant 70 personnes réunies dans l'amphithéâtre de la médiathèque Simone-de-Beauvoir, Jacqueline Costa-Lascoux a développé sereinement et fermement une argumentation fondée soit sur son expertise professionnelle soit sur son expérience personnelle de militante associative qu'elle n'a jamais cessé d'être, pour expliquer et défendre la laïcité en tant que cadre juridique mais aussi en tant



qu'éthique philosophique.

Elle a rappelé que les principaux obstacles à la laïcité sont le multiculturalisme, le communautarisme, l'intégrisme, l'obscurantisme, mais aussi le conspirationnisme qui actuellement fait des ravages chez les jeunes.

La citation d'un discours d'une femme évêque suédoise prononcé un 25 décembre à l'occasion du dixième anniversaire de la mise en place de la séparation entre les Églises et l'État dans son pays et faisant l'éloge de la laïcité a clôturé la conférence et a laissé place au débat.

Pour visionner la conférence, rendez-vous sur le site du CREAL76 : <http://www.creal76.fr/pages/ressources/audios-et-videos.html>

**Le CREAL76 a tenu son assemblée générale...** le 26 janvier à Malaunay.

En préalable à l'AG, **Julien Gonthier**, co-secrétaire de l'Union syndicale SUD-industrie a présenté un exposé sur le thème **Laïcité et luttes sociales dans l'industrie** . Après avoir rappelé la place de la laïcité dans l'histoire du syndicalisme, c'est à partir d'exemples vécus dans sa pratique de responsable syndical dans diverses entreprises (automobile, agroalimentaire, entreprises électriques), qu'il a montré que la laïcité était une nécessité pour l'unité de la classe ouvrière dans son combat social.

En conclusion il a estimé que le Code du travail est insuffisant sur la laïcité et que la formation et le débat sur le sujet sont à développer avec les salariés. Il a aussi regretté que toutes les fédérations syndicales de SUD n'aient pas la même position

que SUD-industrie sur ce sujet.

L'AG, ouverte au public, a accueilli des élus (LREM et PS), ainsi que des responsables politiques, syndicaux et associatifs.

La discussion sur le rapport moral et d'activité a porté sur les possibilités d'intervention du CREAL76, sur son site et son bulletin *Combat laïque*.

Le débat s'est également engagé sur le projet gouvernemental de révision de la loi de 1905. Le CREAL76 exprime son regret qu'un mouvement national unitaire et structuré ne soit pas possible actuellement.

La participation du CREAL76 à différents collectifs n'a pas été remise en cause.

Les rapports financier et moral ont été votés à l'unanimité.

À l'issue de l'AG un nouveau CA de 14 membres a été élu.

# Capitalisme et éducation à l'ère des crises et de la globalisation



Plusieurs syndicats de l'éducation organisaient une conférence avec Nico Hirtt le 5 février à l'université du Havre. Entre école émancipatrice (ou libératrice) et adaptation de l'école aux besoins de la production industrielle, conformation idéologique, Nico Hirtt a donné des clés de compréhension indispensables du système éducatif.

## Histoires parallèles : système de production et système scolaire

Au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, l'école a connu successivement une phase de démocratisation puis de massification et enfin de ségrégation.

Courant XIX<sup>e</sup>, la révolution industrielle recourt de plus en plus à une main d'œuvre non qualifiée, qui a juste besoin de connaître quelques règles. Puis à la fin du siècle, entre les menaces de guerre et de révolution, l'apprentissage de l'histoire et de la géographie veut favoriser l'amour de la patrie et le respect des institutions.

Au début du XX<sup>e</sup>, avec l'arrivée de l'électricité et de la mécanique, par exemple dans le secteur automobile, le travail à la chaîne est parcellaire et non qualifié pour la production mais qualifié pour l'entretien (garagistes).

L'enseignement technique et professionnel est créé, il a alors une image positive, la sélection se fait en fin de primaire à la méritocratie et favorise l'ascenseur social.

Pendant les Trente Glorieuses (1945-1980), le besoin de main-d'œuvre qualifiée augmente mais avec la massification de l'accès au secondaire, le collège pour tous, la sélection se fait désormais par l'échec.

L'enseignement professionnel change d'image, il est perçu comme un enseignement de relégation, de seconde zone.

À partir de 1980, la robotique et l'intelligence artificielle viennent bouleverser le monde du travail. Ce contexte induit une polarisation des postes : augmentation des emplois hautement qualifiés et non qualifiés.

LES CRISES ÉCONOMIQUES engendrent une surcapacité de production entraînant une compétition, une exploitation et la recherche d'une productivité accrues. L'austérité budgétaire entraîne une baisse relative de la consommation mais aussi un définancement de l'École dont les effectifs augmentent alors que le ratio nombre d'élèves/budget est en baisse.

En conséquence, la nouvelle mission de l'école sera de produire du capital humain, de se recentrer sur l'adaptabilité de la future main d'œuvre afin de répondre aux demandes du marché du travail

Le monde d'aujourd'hui est marqué par l'incertitude et le changement, les marchés porteurs doivent répondre aux conditions techniques de production suivantes : IMPRÉVISIBILITÉ/FLEXIBILITÉ/ADAPTABILITÉ

## La pédagogie productiviste propose une approche par compétence.

Ce mot a plusieurs sens. Rien à voir entre son utilisation par les pédagogies progressistes et celle promue par le patronat européen regroupé dans l'ERT (European round table) ou par l'OCDE (Office central du développement économique).

Le SAVOIR est devenu un produit périssable, rabaisé comme un fait, une chose. Il faut désormais développer des COMPÉTENCES, c'est-à-dire être en capacité de mobiliser les savoirs **utiles** pour faire face à des situations inédites.

La nouvelle force de travail requiert seulement une « formation de courte durée sur le tas » et que chacun maîtrise déjà les compétences de base acquises à la fin du parcours scolaire. Ainsi, les employeurs n'ont pas à les rémunérer : maîtrise de la langue, de la technologie (par exemple savoir se servir d'un terminal bancaire, d'un appareil de chauffe), du numérique. L'employé de bureau doit pouvoir répondre en plusieurs langues, faire un tableau Excel, trier des mails etc... Le postulant au travail doit apprendre à apprendre (exemple : GPS pour un livreur), compétence ainsi demandée à l'école.

La flexibilité attendue du système éducatif provoque la compétition avec un niveau d'efficacité plus élevé et une régulation à la sortie par l'évaluation, le profilage des établissements.

Les inégalités à la sortie sont la conséquence de ce système et non la cause.

## Changer la société, changer l'école

Les forces objectives du capitalisme en matière d'exigence de formation sont à l'œuvre : l'inégalité dans la réussite scolaire est la preuve de la

parfaite adéquation du système scolaire avec le système économique.

La mission de l'école est-elle la reproduction de la société telle qu'elle est ou la possibilité de changer de modèle ?

Dans la 4<sup>ème</sup> de couverture de leur ouvrage<sup>1</sup>, les auteurs expliquent : « La société actuelle nous entraîne tout droit vers des catastrophes sociales, environnementales, climatiques, économiques, culturelles et guerrières. L'éducation ne devrait pas viser à préserver cette société mais à en changer ». □

<sup>1</sup> *Qu'as-tu appris à l'école ?* : essai sur les conditions éducatives d'une citoyenneté critique. Nico Hirtt, Jean-Pierre Kerckhofs, Philippe Schmetz. Ed. ADEN. 223 pages, 16 €

Lien utile : Appel pour une école démocratique - APED - [www.ecoledemocratique.org](http://www.ecoledemocratique.org)

« La démocratie, c'est deux loups et un agneau votant ce qu'il y aura à dîner. La liberté, c'est un agneau bien armé qui conteste le scrutin. »  
Benjamin Franklin



## Laïcité et luttes sociales dans l'industrie

Voici quelques enseignements pour poursuivre notre réflexion après la conférence de Julien Gonthier, co-secrétaire de l'union syndicale Sud Industrie depuis 2012 en prélude à l'Assemblée générale annuelle du CREAL76 le 26 janvier 2019.

Le mouvement syndical est traversé, au même titre que les organisations politiques ou associatives, par de vifs débats sur la laïcité.

**Une partie du mouvement anti-raciste a repris la thèse du relativisme culturel**, a fantasmé l'existence de groupes religieux ou ethniques homogènes au détriment de l'analyse de classe marxiste.

**Les intégrismes religieux et l'extrême droite progressent.**

Telles sont les raisons de cette réflexion appuyée sur des pratiques syndicales.

**L'unité de la classe ouvrière est l'objectif du syndicalisme.**

En 1906, au IX<sup>e</sup> congrès de la Confédération générale du travail (CGT) est adoptée la **charte d'Amiens qui veut donner un rôle majeur aux travailleurs sans déléguer leur action et sans les diviser entre courants politiques et religieux.**

Le contexte est favorable car cette année-là voit l'application de nombreuses dispositions découlant de la loi de 1905 qui luttent contre le pouvoir du clergé et ses richesses accumulées.

Mais ce processus de sécularisation a ses limites. La Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) se crée en 1919. **Le patronat comprend l'intérêt de gérer lui-même ce syndicalisme. Paix sociale, gestion des œuvres sociales** (devenues en 1982 activités sociales et culturelles), c'est le choix de la charité patronale opposée à la solidarité de classe, à la redistribution des richesses.

**Lier le combat laïque au combat social a constitué un débat important du congrès 2017 de l'Union Sud Industrie.** Julien Gonthier pense que c'est ainsi que doit agir un syndicalisme de transformation sociale.

L'erreur souvent commise est de considérer que la laïcité serait la tare de la République bourgeoise. Or les acquis sont souvent arrachés dans le cadre d'un rapport de force reconnu

par le législateur. **Il ne peut y avoir de société basée sur l'égalité sociale et économique sans laïcité** pour assurer l'unité et le traitement égal des citoyens.

**La laïcité va de pair avec un antiracisme radical.** Elle doit combattre le patriarcat, les communautarismes religieux et participer de façon centrale au combat féministe.

Les idées, les principes rencontrent de multiples obstacles.

Lors des élections professionnelles obtenir 10 % de voix conditionne les moyens et la représentativité dans l'entreprise. Certains font le choix du clientélisme. C'est une erreur qui se paie rapidement.

L'expérience de terrain doit conduire à changer les pratiques.

La laïcité rencontre des revendications liées aux horaires et à l'aménagement du temps de travail, des questions liées aux signes religieux, la question de l'égalité hommes-femmes.

Julien Gonthier pense que les réponses doivent s'articuler autour de plusieurs principes :

- Le refus d'un Code du travail différent dans chaque entreprise,
- le principe d'égalité de tous les salariés,
- l'universalité des droits, veiller à ce qu'une lutte contre une discrimination n'en crée pas une autre,
- avoir des données concrètes au niveau national interprofessionnel.

**Les revendications sociales et religieuses se mélangent quand le syndicalisme s'affaiblit. Le patronat l'a bien compris. Il casse les métiers, les conventions collectives. Il crée même dans les entreprises des secteurs communautarisés. C'est donc bien à tous les syndicalistes de recréer du collectif pour que la religion - au même titre que les loisirs, les convictions philosophiques - relève du domaine privé et que le syndicalisme joue son rôle laïque universaliste, émancipateur.** □

## Rémunérations des prêtres en Guyane... suite

**Combat laïque 65 de juin 2017 évoquait la Guyane, département français hors-la-loi républicaine par la grâce d'une ordonnance royale de Charles X du 27 août 1828 imposant la rémunération des prêtres catholiques par la collectivité publique... et où la loi de 1905 n'a pas été étendue comme à la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion en février 1911.**

Depuis plusieurs années, la collectivité territoriale de Guyane (CTG) issue de la fusion en 2015 de la région et du département souhaite être libérée de cette contrainte anachronique. Hélas, le tribunal administratif de Cayenne a rejeté, ce jeudi 27 décembre, la requête de la collectivité territoriale de Guyane qui réclamait 7,6 millions d'euros à l'État, au titre des

rémunérations qu'elle a versées aux prêtres catholiques de 2009 à 2015 ainsi que 20 millions d'euros « au titre du préjudice *subi du fait du régime juridique* » en vigueur en Guyane.

Pourtant depuis 2016, Rodolphe Alexandre, président (Divers gauche) de la CTG qui a déclaré qu'il ne ferait pas appel de la décision du tribunal et Mgr Lafont, évêque de Cayenne, ont trouvé un accord amiable permettant d'aller vers une diminution progressive du nombre de prêtres à la charge de la collectivité : les successeurs des prêtres qui quittent leur paroisse ne sont plus rémunérés par la CTG.

**Comment ne pas être stupéfait quand on apprend que la décision du tribunal administratif s'appuie sur celle du Conseil constitutionnel du 2 juin 2007, jugeant cette singularité guyanaise « conforme à la Constitution ».** □

## Soumission

La CNCDH (Commission consultative des droits de l'homme), autorité indépendante auprès du premier ministre, devait remettre le 10 décembre (70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme) en présence de la Garde des sceaux un prix à deux organisations. L'une israélienne B'Tselem, l'autre palestinienne Al Haq, travaillent ensemble pour s'opposer « aux violations de droit supportées par les Palestiniens ». Al Haq s'oppose aussi aux violations commises par l'Autorité palestinienne. Las ! Mme Belloubet, garde des sceaux, a laissé tomber, elle s'est en effet décommandée juste avant la remise du prix. Pressions conjointes du Crif (Conseil représentatif des institutions juives de France qui ne représente que lui-même), d'Israël, d'un député français an-

cient du Betar comme le président du Crif (extrême droite sioniste) y sont pour quelque chose. Le président Macron avait déjà assimilé antisionisme et antisémitisme, déroulé plusieurs fois le tapis rouge sous les pieds de M. Netanyahu. Exiger que la France ne participe pas au processus de colonisation condamné par l'ONU deviendrait une manifestation de délégitimation de l'État d'Israël. « En donnant satisfaction au Crif, le gouvernement français donne d'abord satisfaction au gouvernement israélien et ne lutte en rien contre l'antisémitisme » s'insurgent Patrick Baudoin, président de la Fédération internationale des droits de l'homme et Michel Tubiana, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme. ☐

source : <https://blogs.mediapart.fr/michel-tubiana/blog/131218/quand-le-prix-des-droits-de-l-homme-de-la-republique-francaise-derange-les-autorites-de-la-repub>

## Une fermeture et une ouverture

Ça se passe en Touraine, près de la vallée du Cher et du Lochois, à Saint-Céré-la-Ronde, pédagogiquement regroupée avec les écoles de Genillé et Le Liège. Après une fermeture dans le regroupement, il ne reste qu'une classe de CE2 à Saint-Céré, les 6 autres classes (maternelles et élémentaires) étant à Genillé. Début janvier s'est ouverte une école privée du groupe Montessori Athéna présidée par Sylvie d'Esclaibes présente aux portes ouvertes. Il en coûtera de 190 à 350 € par mois aux parents tandis que se pose la légalité de la mise à disposition d'un local communal - celui de la classe fermée -

à une école privée ! À Saint-Céré, les affaires sont rondement menées : le maire et ses adjoint-e-s font cadeau de leurs indemnités et le conseil municipal s'engage à combler l'éventuel déficit de l'association privée ! Outre le fait que cette concurrence supportée par le contribuable entraînera probablement d'autres fermetures de classes publiques, les libres-penseurs font remarquer dans *la Nouvelle République* du 13.01 : « S'il n'y a pas assez d'élèves pour une classe publique, pourquoi y en aurait-il assez pour une classe privée ? La fermeture par le gouvernement des classes rurales conduit à la privatisation de l'enseignement. Ceci remet en cause le principe démocratique et républicain de l'enseignement qui incombe à l'État et doit être gratuit pour être accessible à tous » ... Et laïque ! ☐

À L'AGENDA

8/03/19 à 18h00 à la Bibliothèque Simone-de-Beauvoir à Rouen	<b>Conférence-débat :</b> Véronique RIEU présentera son livre <i>L'anticléricalisme féministe sous la IIIe République (1875-1914)</i>
13/03/19 à 18h00 Maison de l'Université Place Émile-Blondel Mont-Saint-Aignan	<b>Conférence-débat :</b> <b>Les frontières de la laïcité</b> par Frédérique de la Morena Enseignante-chercheuse à l'Université Toulouse 1 Capitole, laboratoire IDETCOM
14/03/19 18h30 à 20h30 Maison de l'Université Place Émile-Blondel Mont-Saint-Aignan	Association France Palestine Solidarité Rouen <b>Conférence-débat</b> <b>Politique et société palestinienne : Quel présent pour quel avenir ? factions, partis, diaspora, organisations....</b> avec Julien Salingue docteur en science politique

**DIMANCHE 7 AVRIL 2019**

# Yannick Foll

AUTEUR - COMPOSITEUR - INTERPRÈTE

ACCOMPAGNÉ DE

**Catherine Monnier** CHANTEUSE  
**Joël Camus** ACCORDÉONISTE



**CONCERT**  
réalisé en soutien à l'association  
WELCOME Rouen Métropole  
et l'association YEAD

CENTRE CULTUREL SAVALÉ  
RUE DE LA CHAÎNE - 76160 DARNÉTAL  
Entrée : Prix libre - 16 h 00  
Contact : [ensembledarnetal@gmail.com](mailto:ensembledarnetal@gmail.com)  
<http://yannick.foll.free.fr/>

« Ce qui importe dans un vote, ce n'est pas ceux qui votent, ce sont ceux qui comptent les votes. »

Joseph Staline

Nous publions de larges extraits de ce message du 31 janvier des Gilets jaunes de l'Île-Saint-Denis (93)

## L'IMMIGRATION : PARLONS-EN !

[...] Emmanuel Macron a annoncé vouloir ouvrir un débat national sur l'immigration et sur l'introduction de "quotas" pour l'entrée des étrangers. Il s'agit, en plus d'une tentative d'escamoter le débat sur l'injustice sociale et de diviser, de faire croire aux Français que la France est généreuse, voire trop généreuse, avec les pays du Sud ou du tiers-monde, et que "on ne peut pas accueillir toute la misère du monde"... comme on l'entend répéter trop souvent. C'est faux. C'est tout l'inverse. Et si monsieur Macron veut qu'on parle de l'immigration, il faut que tout le monde sache ceci : la France ne possède ni mines d'or, ni uranium, ni pétrole, ni café ou cacao, ni coltan, ce minerai indispensable à la fabrication de nombreux équipements électroniques, nos smartphones par exemple. [...]

Alors la France a recours au pillage et à l'échange inégal. Après l'esclavage et la colonisation, la France continue à voler les ressources de nombreux continents, dont l'Afrique, en leur imposant des traités aberrants, des cultures intensives pour l'exportation, source de famine pour des millions de paysans et leurs familles... et des guerres.

**Prenons le cas du Niger**, une néocolonie française.

Censé être le 2<sup>e</sup> pays le plus pauvre de la planète, c'est pourtant le 2<sup>e</sup> producteur d'uranium au monde. Pour nous fournir de l'électricité par le biais des centrales nucléaires, Areva importe près de 40 % de sa production d'uranium du Niger. Mais depuis plus de 50 ans, Areva ne reverse qu'une redevance ridicule, de 5,5 %, sur les milliers de tonnes d'uranium naturel extraites du Niger.

Ainsi, la population nigérienne ne bénéficie d'aucune retombée économique. Elle n'a droit qu'aux conséquences de l'exploitation de son uranium, c'est à dire les contaminations radioactives, notamment de l'eau, les énormes masses de déchets radioactifs stockés à l'air libre, sans compter la désertification, qui ruine l'économie pastorale. AREVA a déjà épuisé à 70 % l'aquifère carbonifère des régions qu'elle exploite dans ce pays, à raison de 22 000 mètres cubes d'eau par jour depuis plus de 40 ans.

La ruine du Niger ne concerne pas que l'uranium. Avec ses 20 millions de têtes de bétail, le pays pourrait connaître une relative prospérité. Mais voilà : le Fonds monétaire International, le FMI, a imposé la fermeture des services vétérinaires locaux, afin d'ouvrir le marché aux multinationales étrangères. [...]

Le FMI - un organisme dont la direction est toujours assurée par l'ex-ministre de Sarkozy Christine Lagarde restée en poste malgré ses ennuis avec la justice française - a également imposé au Niger la destruction de ses propres stocks de céréales, au nom du sacro-saint principe du libre échange. Conséquence : plus de stocks pour faire face aux aléas, et la famine attaque désormais ce pays africain tous les deux ans. Qu'on ne s'étonne pas ensuite si les Touaregs se révoltent contre cette situation ou si des Nigériens essaient d'émigrer !

**Prenons un autre exemple : celui du Sénégal.**

Au Sénégal, les sociétés françaises, comme la Fruitière de Marseille, dont les principaux actionnaires sont les grandes chaînes de supermarchés françaises, se font attribuer des dizaines de milliers d'hectares de terres pour des durées illimitées, avec une exemption d'impôts de 99 ans !! Elles produisent des fruits et des légumes, dont 98 % sont exportés vers

l'Europe. [...]

Une des techniques utilisées par les oligopoles [...] pour ruiner un grand nombre de pays à leur profit, c'est aussi le dumping, une baisse artificielle et temporaire des prix qui permet d'éliminer les concurrents locaux et ensuite de fixer les prix alimentaires à la hausse. Tout ceci avec l'aide de fortes subventions de la part de l'Union européenne à nos industriels de l'agro-alimentaire. [...]

**Il faut parler aussi des fameux "biocarburants", présentés comme écologiques.**

Les "biocarburants" ont ruiné l'agriculture de très nombreux pays du Sud. Ils nous sont vendus comme une source d'énergie alternative propre. Mais sait-on que pour produire ces agrocarburants, on brûle des millions d'hectares de cultures agricoles, une véritable tragédie pour les petits paysans et les éleveurs, notamment en Afrique.

Et la production des agrocarburants nécessite beaucoup d'eau, il en faut 4 000 litres pour obtenir ne serait-ce qu'un litre de bioéthanol ! Le réservoir d'une voiture de taille moyenne fonctionnant au bioéthanol contient 50 litres. Pour fabriquer 50 litres de bioéthanol, il faut détruire 358 kg de maïs. Avec 358 kg de maïs un enfant zambien ou mexicain vit une année.

Même chose avec l'huile de palme utilisée pour la fabrication d'agrodiesel. Au Cameroun, c'est le groupe français Bolloré qui a fait main basse sur une grande partie des palmeraies [...] et détruit pour cela des forêts primaires qui sont un des principaux "puits de carbone" de la planète après l'Amazonie. Jean Ziegler écrit : " Sur une planète où toutes les 5 secondes un enfant de moins de 10 ans meurt de faim, détourner des terres vivrières et brûler de la nourriture, en guise de carburant, constituent un crime contre l'humanité".

**Spéculation, spoliation**

[...] Le groupe Vilgrain qui possède la société sucrière du Cameroun, détient plus de 22 000 hectares de terres dans ce pays, après avoir signé un bail de 99 ans avec le gouvernement de Yaoundé pour les exploiter. [...] Non seulement les puissants accaparent la terre de millions de paysans et les condamnent ainsi à la famine ou à l'exode, mais en plus ils provoquent des famines en spéculant sur les matières premières de ces pays comme le riz, le maïs, ou l'huile.

Ces groupes fixent les prix des aliments, par le biais de leurs traders dans les bourses des matières premières agricoles. Ils décident ainsi chaque jour qui va mourir et qui va vivre, en invoquant les "lois naturelles du marché" comme si c'étaient

des "lois de la nature" [...] L'ONU estimait, en 2010, à 25 millions le nombre de réfugiés liés à cette situation qui n'a fait qu'empirer depuis.

Monsieur Macron pourrait-il introduire dans le débat public la possibilité d'interdire la spéculation sur les denrées alimentaires ? Ou bien est-ce, comme l'impôt sur la fortune : pas touche !

### **Pendant ce temps on nous parle de la dette des pays du tiers monde. Parlons-en !**

Il paraît que l'Afrique a une dette envers la France depuis son indépendance. Ceci en raison de tous les "bienfaits" accordés par la France pendant la colonisation. 14 pays africains sont obligés de déposer plus de 60 % de leurs réserves sur un compte d'opération à la Banque de France, à Paris. Dix milliards d'euros bloqués qui ne peuvent pas servir au développement de ces pays. [...] Le franc CFA est la seule monnaie héritée d'un système colonial encore en vigueur dans le monde – les billets sont d'ailleurs imprimés dans deux usines françaises.

Ces pays africains obligés ensuite de s'endetter, doivent payer des intérêts sur leurs dettes. Et comme personne ne veut accepter la monnaie locale ridicule que la France leur a imposée, ils sont obligés de se procurer des devises. Et, leur seule manière d'y parvenir est d'exporter leurs matières premières [...] au détriment des cultures vivrières et des produits manufacturés qu'ils doivent acheter très chers, et prioritairement à la France.

Et pour obtenir l'étalement de la dette, ils doivent aussi accepter les conditions draconiennes imposées par le FMI, c'est-à-dire : la suppression des programmes sociaux, la suppression de l'aide de ces États à leurs producteurs, et le droit pour les multinationales de faire main basse sur les richesses de ces pays, sous prétexte de "libre concurrence". Et quand ils ne se laissent pas faire, quand les coups d'États que nos gouvernements fomentent ne suffisent pas, ils détruisent leur économie et introduisent le chaos, en leur faisant la guerre. [...] C'est le cas de l'Irak, du bombardement de sa population civile et de l'embargo économique qui a entraîné la mort de 550 000 enfants irakiens de 1996 à 2000, à cause de l'interdiction d'importation de nourriture, de médicaments et d'autres biens vitaux, sous prétexte de punir Saddam Hussein. On pourrait citer bien d'autres exemples en Afghanistan, en Libye ou en Afrique, qui ont poussé à l'émigration, cette émigration sur laquelle on propose maintenant d'instaurer des "quotas".

**[Il faut] interdire la spéculation boursière sur les aliments de base, et la fabrication de biocarburants à partir de plantes nourricières, pour protéger les paysans qui représentent la moitié de la population mondiale, contre le vol des terres, et pour préserver l'agriculture vivrière. La volonté des États n'existe pas. Monsieur Macron n'ouvrira pas le débat sur ce sujet. C'est à nous de l'imposer, par la mobilisation générale, au nom de la justice et de la dignité humaine, et de refuser que les migrants, dont les pays nous nourrissent, servent de boucs émissaires. ☐**

**Textes  
en  
ligne**

Dans cette rubrique, nous vous proposons des textes que vous pouvez retrouver dans leur intégralité en cliquant sur les liens

### **Économie sociale et solidaire ou « Social business » ? (par Vincent Lemaître)**

Catherine Kintzler éclaire le contenu de cet article sur son blog-revue ([www.mezetulle.com](http://www.mezetulle.com)) : Vincent Lemaître<sup>1</sup> retrace l'histoire passionnante de l'économie sociale et solidaire (ESS). Il en dégage le concept et nous invite à la distinguer du **Social business** qui la menace en la pervertissant.

Le CREAL76 sélectionne ce paragraphe significatif : "Les libéraux ont bien compris que si l'ESS est une alternative au système capitaliste, elle peut aussi, paradoxalement, devenir son nouveau moyen d'accumulation. Il suffit de la pervertir avec une communication qui viendra polir ce retournement tout en lui donnant l'apparence d'une empathie qui suscitera l'engouement des masses. Ce n'est alors évidemment plus de l'ESS : c'est du Social business qui en plus de faire des « pauvres » un marché, vise à capter les redistributions de la personne publique".

article intégral en suivant ce lien : <http://www.mezetulle.fr/economie-sociale-et-solidaire-ou-social-business-par-vl/#iii-8211-avenir-et-enjeux-ess-et-social-business>

### **Macron rencontre le grand imam de la mosquée Al-Azhar en Égypte**

Dans le quotidien *Liberté-Algérie* du 7 février, Amin Zaoui, universitaire, professeur de littérature arabe, ancien directeur de la bibliothèque nationale d'Algérie, écrivain, exprime une colère noire suite à la visite de Macron à la mosquée Al-Azhar du Caire :

#### **Le président Macron à la recherche de la baraka d'Al-Azhar !**

Le 29 janvier 2019, le président français Emmanuel Macron a rendu visite à Al-Azhar. Dans sa visite au pays de Taha Hussein, l'Égypte, M. Le Président a été séduit par cette institution religieuse sacralisée, Al-Azhar Achcharif ! Quelle surprise et quelle découverte ! Éblouissement présidentiel ! Bienvenue M. le Président dans une institution qui un jour, pas très loin, a condamné et chassé Taha Hussein, doyen de la littérature arabe et figure d'intellectuel rationaliste éclairé, élève de Descartes et professeur de Monseigneur Henri Tossier.

Son excellence Monsieur le président français désire voir Al-Azhar impliqué dans le religieux en France, afin de sauver le pays de Sartre de l'islamisme ! Quelle belle découverte présidentielle !

lire la suite : <https://www.liberte-algerie.com/chronique/le-president-macron-a-la-recherche-de-la-baraka-dal-azhar-442>

## La laïcité : le désaccord

*La grande difficulté à unir à défaut d'unifier les associations se revendiquant de la défense de la laïcité réside en un non-dit qui sépare, comme un secret de famille, deux courants idéologiques.*

### Administrative ou politique ?

Pour caricaturer disons que s'est installée une incompréhension entre ceux qui considèrent que la loi de 1905 est l'aboutissement indépassable du projet laïque et ceux qui la considèrent comme une étape dans l'œuvre émancipatrice portée par la réflexion républicaine constante depuis la Révolution. Les premiers considèrent la Loi de séparation sous son seul aspect administratif organisant, sous le regard bienveillant de la République neutre en la matière, la présence visible et assumée des religions dans l'espace public qui serait le lieu de leur coexistence pacifique. Les seconds envisagent la laïcité comme un principe politique engageant les citoyens et citoyennes à dépasser leurs convictions spirituelles dans la recherche de l'harmonie de la cité.

On s'aperçoit que la formule si pratiquée dans la période à savoir « vivre ensemble » masque bien des incompréhensions. Incompréhensions entretenues. Réduire la laïcité à la loi de 1905 (qui ne comporte pas ce mot !) permet d'en faire un simple objet juridique à même de réguler, y compris localement au prix d'accommodements « raisonnables », les diverses exigences confessionnelles sans avoir besoin d'en mesurer les conséquences politiques pour l'ensemble de la société.

### Réduite à son seul principe juridique

La loi de 1905 établit le primat de la liberté de conscience, l'égalité en droit de tous les citoyens au regard de leurs convictions « y compris religieuses » comme le précise déjà l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, et neutralité de l'État au regard de toutes les convictions spirituelles sans exception ; sous la seule condition du respect de la loi commune.

S'en tenir à la lettre de la loi de 1905, c'est réduire la laïcité à son seul principe juridique ce qui permet plus commodément d'écarter la réflexion indispensable sur les problèmes soulevés par la mise en œuvre de la laïcité dans la société dans son ensemble. Cela permet en particulier de faire semblant d'ignorer le caractère politique de certaines demandes religieuses investissant l'espace public ou le monde des entreprises en se contentant de rechercher des arrangements pratiques ignorant l'impact qu'ils pourraient avoir dans les relations sociales. La plus déplorable des conséquences étant que la personne ne serait plus considérée comme un-e citoyen-ne libre du choix de ses convictions mais un-e fidèle soumis-e à une tradition extérieure à la loi commune.

### Ouverte, plurielle, positive, inclusive...

Autant d'adjectifs qui, ces dernières années, sont venus à dessein pervertir la réflexion sur la laïcité détournant -

comme un leurre - le débat plus sur l'adjectif que sur le principe politique dont elle est porteuse. Ceci oriente la mise en œuvre de la laïcité vers la recherche d'arrangements avec les cultes, induisant la reconnaissance des fidèles dans la vie publique plutôt que vers la promotion du principe politique universel qui privilégie l'égalité de considération des citoyen-ne-s. Dénier la dimension politique de la laïcité pour la réduire à un code administratif de bonne conduite aménageable selon les demandes remet en cause le mouvement général de sécularisation de la société engagé et poursuivi depuis la Révolution (article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen) qui a fait des convictions religieuses des opinions respectables mais ordinaires. On comprend que cette propension à remettre en cause le principe de laïcité en réinstallant le religieux dans la vie publique permettrait probablement d'apporter, dans une période de régressions sociales envisagées sans possible recours, « la chaleur d'un monde sans cœur », dont parlait Marx.

### Quelle laïcité ?

À partir du moment où on accole un adjectif à la laïcité, on en vide la portée égalitaire. Le statut de citoyen-ne pourrait être ainsi modifié par un marqueur spirituel. Si la loi de 1905 ne définit pas la laïcité, elle assure la liberté de conscience à chaque citoyen-ne et indépendamment garantit la liberté d'exercice des cultes. Libre à chacun-e de nous de participer à celui de son choix comme de s'abstenir de toute affiliation sans avoir à en rendre compte à quiconque. L'article 31 de la Loi de séparation<sup>1</sup> en est la garantie.

**Il faudra bien que les partis politiques, et principalement ceux se prétendant dans la tradition de la Révolution française, définissent enfin leur doctrine sur ce sujet éminemment politique après l'avoir si longtemps négligé ou**

**falsifié alors que nous sommes dans un contexte de retour du religieux dans la société. S'opposer, de façon politicienne, aux propositions macroniennes de modifications de la loi de 1905 relèverait de la facilité et ne saurait suffire. Il leur faudra**

**« Il leur faudra se positionner : une laïcité ouvrant la porte à des accommodements administratifs identitaires ou une laïcité principe politique de cohésion sociale ? Soutenir une régression cléricale ou poursuivre l'œuvre émancipatrice ? »**

**se positionner : une laïcité ouvrant la porte à des accommodements administratifs identitaires ou une laïcité principe politique de cohésion sociale ? Soutenir une régression cléricale ou poursuivre l'œuvre émancipatrice ?** □

1. Article 31 de la loi de 1905 : « Sont punis de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>ème</sup> classe et d'un emprisonnement de six jours à deux mois ou de l'une de ces deux peines seulement ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un individu, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé à exercer ou à s'abstenir d'exercer un culte, à faire partie ou à cesser de faire partie d'une association culturelle, à contribuer ou à s'abstenir de contribuer aux frais d'un culte ».

## Les Français et la laïcité

À en croire un sondage réalisé par Viavoice pour l'Observatoire de la laïcité<sup>1</sup> et publié dans *Le Monde* ce 31 janvier les Français se déclarent très attachés au principe de laïcité... mais ils le jugent mal appliqué. Soyons prudent quant à sa lecture et sans en tirer de conclusions formelles contentons-nous de noter ces résultats comme de simples indications surtout pas définitives.

Selon cette enquête, 73 % des sondés se disent « attachés » à la laïcité telle que définie par le droit (après un rappel de la définition) quand 19 % s'y déclarent « pas ou peu attachés ». 69 % des Français pensent qu'il s'agit d'un « principe républicain essentiel » et pour 79 %, ce n'est un principe « ni de droite ni de gauche ».

### Le Diable se cache dans les détails

Les personnes interrogées sont plus divisées lorsqu'on entre dans le détail de la mise en œuvre de ce principe pourtant largement accepté. Ainsi, seulement 44 % considèrent que la laïcité est un principe qui rassemble « en théorie », contre seulement 18 % dans la « pratique ». Cela nécessiterait probablement plus d'explication. Surtout quand 39 % des personnes interrogées considèrent que « la laïcité est plus ou moins bien appliquée selon les autorités publiques » et même « mal appliquée » par ces autorités selon 30 %.

Seulement 21 % des sondés pensent qu'elle est « bien appliquée ».

### La laïcité dans le débat public

67 % des sondés pensent que la laïcité est souvent instrumentalisée par les personnalités politiques. 60 % jugent que trop souvent, dans les médias et le débat public, « on ne parle de laïcité qu'à travers la polémique » alors que pour 52 % « on n'explique pas assez ce qu'est la laïcité » et que pour 49 % « on ne parle de la laïcité qu'à travers l'islam ».

### Et l'avenir ?

Ce sondage évoque également les principales difficultés auxquelles la laïcité sera confrontée à l'avenir, 57 % citent « la montée des intolérances entre les différentes communautés religieuses », 44 % les « crispations engendrées par le port de signes visibles de certaines religions » et 43 % « la montée des intolérances entre certains croyants et certains non-croyants ».

**En conclusion, l'enquête révèle qu'en ce qui concerne la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État 46 % des Français se prononcent pour le statu quo quand 22 % voudraient une séparation plus stricte et 11 % plus souple. □**

<sup>1</sup> Organisme officiel qui « assiste le Gouvernement dans son action visant au respect du principe de laïcité en France ».



## Le « Grand débat national » à l'église

**Courant février, les habitants de Belloy-sur-Somme et de Flixecourt (Somme) ont été invités à deux rencontres labellisées « Grand débat national », organisées par l'abbé Nicolas JOUY dans les églises où il exerce son ministère.**

Les responsables du site officiel « Grand débat national » n'ont pas semblé y trouver à redire. Nous ne savons pas que le « Grand débat national » échappait aux préoccupations politiques et se contentait de recueillir les avis des paroissiens sur le sexe des anges. L'article 26 de la loi de séparation du 9 décembre 1905 serait-il tombé en désuétude ?

**Il précise : « Il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte. » □**

## La bulle du pape

On sait que la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État n'est pas appliquée dans les 3 départements d'Alsace-Moselle. En vertu du Concordat qui y est donc encore en vigueur, le pape et l'État nomment les ministres du culte. En voici un exemple récent dans l'évêché de Metz où une nomination intervient suite à une bulle papale et un décret présidentiel. □

JORF n°0006 du 8 janvier 2019  
texte n° 16

**Décret du 7 janvier 2019 portant réception d'une bulle nommant un évêque titulaire et le chargeant des fonctions d'évêque auxiliaire**

NOR: INTD1831459D

Par décret du Président de la République en date du 7 janvier 2019, le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu, la bulle donnée à Rome le 8 octobre 2018 par Sa Sainteté le Pape François est reçue en tant qu'elle confère à l'abbé Jean-Pierre VUILLEMIN, prêtre du diocèse de Saint-Dié, le titre d'évêque titulaire de Théroouanne et le nomme évêque auxiliaire de l'évêque de Metz.

« La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité mais la protection de la minorité. »

Albert Camus

# La perversion de la cité commence par la fraude des mots<sup>1</sup>

*Si l'art de la rhétorique ne s'enseigne plus, il se pratique toujours dans le but de nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Il s'exerce particulièrement quand il s'agit de nous faire croire que l'oppression est un droit pour peu qu'elle soit choisie ! La laïcité étant aujourd'hui une de ses cibles de prédilection.*

## La rhétorique de l'inversion

La méthode n'est pas nouvelle, elle a fait la renommée de certaines congrégations religieuses... et le quotidien des régimes totalitaires. Il s'agit non pas de contester frontalement les valeurs émancipatrices (droits humains, féminisme, démocratie, laïcité, ...) mais au contraire de s'en saisir, de prétendre que leurs partisans s'en servent pour s'opposer à la liberté, de les vider de leur contenu et enfin de leur donner une dimension conforme à une idéologie préétablie présentée non pas comme un système d'oppression collective mais comme un choix de vie personnel relevant donc de la liberté individuelle qui précisément est au cœur du principe de laïcité. Le tour est joué !

## Vivre ensemble mais chacun dans son monde

Cette instrumentalisation du langage est devenue l'arme de communication la plus efficace des islamistes et de leurs ouvertures politiques. Alors que l'universalisme est leur bête noire, ils feignent d'adopter les valeurs qui en découlent pour masquer ce rejet. Ainsi c'est par le biais de l'islamophobie qu'ils intègrent le mouvement antiraciste tout en tenant des propos antisémites, le féminisme musulman fait du sexisme religieux un choix personnel des femmes, la « vraie laïcité », avatar de la laïcité ouverte, impose de reconnaître des pratiques liberticides au nom du « vivre ensemble », comprendre vivre côte à côte mais chacun dans son monde. Le tour est joué !

## Garant de l'enfermement communautaire

Ainsi islamistes et indigénistes rassurent en affirmant "leur" antiracisme, "leur" féminisme, "leur" laïcité et "leur" vivre ensemble. Le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), association prônant l'intégrisme des Frères Musulmans, se présente comme défenseur de la laïcité et de la loi de 1905 qu'il transgresse sans scrupule ne serait-ce qu'en tenant de nombreux meetings politiques dans des lieux de culte<sup>2</sup>. Il prétend également défendre la liberté de conscience mais les musulmans qui pensent pouvoir en bénéficier, qui rejettent l'intégrisme ou qui apostasient, sont qualifiés par le CCIF et leurs partisans de "néoharkis", de traîtres, "d'islamophobes". Faisant de la laïcité principe d'émancipation individuelle le garant de l'enfermement communautaire. Le tour est joué !

## Du statut de religion au statut de peuple

Pour rendre ce discours rassurant audible au grand public, il convient de le rendre attractif et d'abord auprès des associations de défense des droits humains luttant contre les discriminations raciales. C'est la raison pour laquelle les islamistes veulent faire passer l'islam du statut de religion au statut de peuple. En quelque sorte « raciaiser » l'islam, faire de ses fidèles un peuple distinct de l'ensemble de la population du fait de leur convictions confessionnelles. D'où la nécessité de rendre cette appartenance religieuse visible dans l'espace public par le port de signes distinctifs qui matérialisent un

apartheid revendiqué placé sous la protection de la liberté religieuse garantie par la laïcité. Dénonçant, à raison, les contrôles de police « au faciès », les islamistes installent par l'assignation confessionnelle « au faciès » un contrôle communautaire qui, tout en étant tout aussi raciste, se drape des vertus de la lutte antiraciste appelant au soutien des associations de défense des droits humains.

Nos concitoyennes et concitoyens de tradition musulmane se trouvent ainsi pris dans les mâchoires d'un piège entre intégrer la « communauté » en adoptant son mode de vie intégriste ou être dénoncé-e-s comme traîtres à leurs origines, islamophobes donc racistes envers les leurs. Le tour est joué !

## Sexisme affiché comme une forme de féminisme

Le port du voile pour l'interdiction duquel il ne saurait être question d'invoquer la laïcité qui garantit une totale liberté de ses choix vestimentaires dans l'espace public n'en est pas moins à cet égard l'étendard de cette stratégie de la « fraude des mots » utilisée par les islamistes.

Les polémiques qu'il soulève sont vaines. Elles ne peuvent d'ailleurs que satisfaire les islamistes s'en servant pour renforcer leur campagne permanente auprès de la population qu'ils veulent contrôler. L'erreur trop longtemps commise aura été de n'y voir qu'une facette innocente de pratiques religieuses alors qu'en réalité il s'agit d'un contrôle politique de territoire mobilisant en première ligne les femmes affichant un symbole d'oppression au nom de la liberté d'un choix revendiquant un sexisme affiché comme une forme de féminisme. Le tour est joué !

**Étonnamment si les pratiquants de cette « rhétorique d'inversion » la manient avec talent quand il est question de liberté, ils sont beaucoup moins volubiles dès qu'il s'agit d'égalité. En effet si la servitude peut être un choix personnel (ce qui est bien difficile à vérifier !) il resterait à prouver que, dans la communauté des croyant-e-s, tous et toutes, à égalité, se soumettent à cette même « servitude ». A moins que de considérer deux égalités parallèles dont une serait rendue subalterne au nom de la divine complémentarité des sexes. La « fraude des mots » a encore de l'avenir ! □**

<sup>1</sup> Formule attribuée à Platon

<sup>2</sup> Qu'on se rassure (ou qu'on s'inquiète !), cette perversion du langage qu'évoquait Georges Orwell dans 1984 n'est pas le monopole des islamistes et de leurs porte-voix politiques. La « fraude des mots » est devenue pour les communicants une méthode qui doit s'enseigner dans les écoles de commerce ou d'études politiques. Si la publicité lui a ouvert la voie, elle est vite entrée dans le discours politique et administratif. Ainsi les dispositions qui organisent la venue d'étudiants étrangers et qui va considérablement augmenter pour eux les tarifs des droits d'inscription dans les universités rendant leur venue quasiment impossible pour les plus modestes ont-elles pour titre « *Bienvenue en France* » !

<sup>3</sup> Article 26 de la loi de 1905 : « *Il est interdit de tenir des réunions politiques dans des locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte.* »

## Échos d'ailleurs

### GRÈCE : Du rifici en Orthodxie

**La crise qui oppose la Russie et l'Ukraine ne pouvait pas manquer d'avoir un volet religieux, histoire de faire monter les pressions mystico-nationalistes dont les peuples, hélas, semblent être friands. Et voilà que la galaxie orthodoxe est en effervescence. Et si c'était une opportunité pour aider la Grèce à accéder à la laïcité ?**

#### L'orthodxie en crise

Ils n'ont pas de pape. Les orthodoxes s'organisent en Églises autonomes dites autocéphales délimitées par le territoire national. Cependant il existe, entre ces entités, une hiérarchie honorifique, due à l'antériorité plus qu'à l'importance numérique. Ainsi, le patriarche de Constantinople bénéficie-t-il d'une prééminence honorifique sur les 13 autres Églises autocéphales. On devrait dire bénéficiait... Depuis que le Patriarche œcuménique de Constantinople, Bartholomée 1<sup>er</sup>, le 11 octobre dernier, a reconnu le Patriarcat de Kiev comme une Église autocéphale (donc autonome) ne dépendant plus du Patriarcat de Moscou. Celui-ci entend régner sur l'ensemble de l'orthodxie du territoire de l'ex-URSS. Cette reconnaissance crée une nouvelle Église orthodoxe autocéphale, celle d'Ukraine.

#### Malaise diplomatique

Sur fond de conflit entre la Russie et l'Ukraine, ce vilain tour joué par le Patriarche œcuménique de Constantinople à son homologue moscovite met les patriarchats de Belgrade, Bucarest et Sofia dans une situation diplomatique délicate au regard de l'ancienne puissance dominante de la région. L'Église orthodoxe de Turquie (de 4 à 5 000 fidèles) en appelle au gouvernement turc dénonçant un abus de pouvoir de Bartholomée 1<sup>er</sup>. Les métropolitains et évêques grecs préfèrent rester prudents.

Pour la plupart des orthodoxes, le patriarche œcuménique de Constantinople n'a qu'une prééminence honorifique sur les autres Églises orthodoxes. Au vu des accords avec l'État turc, il n'aurait nullement le droit de prendre une telle décision tant ses pouvoirs sont réduits. Ainsi, d'après le traité de Lausanne de 1923<sup>1</sup>, ce dignitaire religieux n'est accepté que dans la Phanar, le quartier grec d'Istanbul où se trouve le siège du Patriarcat. Il est autorisé à porter le titre de patriarche œcuménique de Constantinople (pas d'Istanbul !) mais ne peut porter sa tenue sacerdotale que dans l'enceinte du Patriarcat.

#### La Grèce vers la Séparation ?

Indépendamment de cette crise dont l'origine est le bras de fer auquel se livrent Petro Porochenko et Vladimir Poutine, ce malaise dans le monde orthodoxe réveille, en Grèce la question de la séparation de l'Église et de l'État, un souhait plu-

sieurs fois exprimé par le premier ministre Alexis Tsipras qui a prêté serment sur la constitution et non sur les Évangiles.

Déjà le 6 novembre 2018, le chef de l'Église orthodoxe grecque et le premier ministre, se mettent d'accord sur les modalités permettant de « régler » la question des biens de l'Église, d'aller vers plus d'autonomie de l'Église, et - élément essentiel vers la Séparation - de faire en sorte que les membres du clergé ne soient plus considérés comme des fonctionnaires. Évidemment la tension monte entre les partisans de la séparation et les fidèles à la fusion organique entre la Grèce et l'Orthodxie grecque. En effet la Constitution grecque dont le texte a été adopté en mai 2008 est proclamée « *Au nom de la Trinité Sainte, Consubstantielle et Indivisible* ». C'est l'article 3 de sa section B qui définit les « *Rapports entre l'Église et l'État* »<sup>2</sup>.



Est-ce le début d'un processus de séparation ? Il risque pourtant de durer longtemps tant que le cadastre grec ne sera pas totalement réalisé. Il est, en effet actuellement, difficile d'évaluer les considérables biens fonciers de l'Église grecque orthodoxe sur le territoire grec - mais aussi dans d'autres pays comme par exemple à Jérusalem.

D'autant que l'accord du 6 novembre, historique pour les uns, catastrophique pour les autres, a été suivi, le 16 novembre d'une réunion de crise du Saint-Synode qui se conclut par une opposition catégorique à la séparation de l'Église orthodoxe et de l'état grec.

**Ce sera, dans quelques mois, au Parlement de décider. Ne doutons pas que l'Église mettra à profit ce temps pour mobiliser ses fidèles, tous ses soutiens dans les média, l'industrie, la politique... et d'autres appuis plus occultes. □**

<sup>1</sup> Le traité de Lausanne est le dernier traité résultant de la Première Guerre mondiale. Il précise les frontières de la Turquie issue de l'Empire ottoman et organise des déplacements de populations pour assurer l'homogénéité religieuse à l'intérieur de ses nouvelles frontières.

<sup>2</sup> a. La religion dominante en Grèce est celle de l'Église orthodoxe orientale du Christ. L'Église orthodoxe de Grèce, reconnaissant pour Chef Notre Seigneur Jésus-Christ, est indissolublement unie, quant au dogme, à la Grande Église de Constantinople et à toute autre Église chrétienne du même dogme, observant immuablement, comme celles-ci, les saints canons apostoliques et synodiques ainsi que les saintes traditions. Elle est autocéphale et administrée par le Saint-Synode, qui est composé des évêques en fonction, et par le Saint-Synode permanent qui, émanant de celui-ci, est constitué comme il est prescrit par la Charte statutaire de l'Église, les dispositions du Tome patriarcal du 29 juin 1850 et de l'Acte synodique du 4 septembre 1928 étant observées.

b. Le régime ecclésiastique existant dans certaines régions de l'État n'est pas contraire aux dispositions du paragraphe précédent.

c. Le texte des Saintes Écritures reste inaltérable. Sa traduction officielle en une autre forme de langage sans l'approbation de l'Église autocéphale de Grèce et de la Grande Église du Christ à Constantinople est interdite.



## HONGRIE : L'école au service de la « reconquista » chrétienne

Nationalisme et cléricisme ont toujours fait bon ménage. Et quel est le moyen le plus efficace pour permettre à la religion d'établir son autorité sur la vie publique si ce n'est de lui offrir la gestion de l'école. La Hongrie, membre de l'Union européenne, est aujourd'hui le théâtre de la « reconquista » chrétienne menée par Victor Orban et sa « révolution conservatrice ».

### Réveiller les valeurs chrétiennes

Au prétexte que les collectivités locales qui en avaient la charge ne pouvaient plus en assurer le financement, dès 2011, l'Église a été encouragée à prendre la gestion des établissements scolaires... et en 2013, les collégiens de l'enseignement public ont dû faire un choix entre deux enseignements : catéchisme ou morale (chrétienne).

Le gouvernement présente cette « réforme » comme un retour à la situation d'avant l'invasion soviétique où 22 % des écoles étaient catholiques. Comme l'explique à *La Croix* Bence Rétvári, secrétaire d'État au ministère des ressources humaines : « Aujourd'hui, nous sommes revenus à 10 %<sup>1</sup>, même pas la moitié par rapport à autrefois. On veut s'approcher de ce qui aurait dû être l'état naturel de la Hongrie ». Le projet ne cache pas sa dimension idéologique quand Bence Rétvári poursuit : « Les gouvernements précédents de gauche ont mis des obstacles en donnant moins de subventions par élève aux écoles confessionnelles. C'est ce qui a empêché le processus de christianisation des écoles. Depuis que le financement est rétabli, de plus en plus de parents voient leur choix ». Ainsi depuis la rentrée scolaire 2018 et dès la maternelle, les enseignants disposent d'un kit pédagogique visant à réveiller « la conscience nationale, les valeurs culturelles chrétiennes, l'attachement à la patrie et à la famille ».

### Une politique scolaire prosélyte<sup>2</sup>

L'association *La voix des parents* observe que la dépense par enfant est trois fois plus importante dans les établissements confessionnels que dans les écoles publiques. En 2018, l'État a versé 200 000 forints (620 €) pour chaque enfant scolarisé dans des établissements gérés par les Églises chrétiennes. Pour soutenir l'éducation à la foi et à la morale entre 2013 et 2018, une enveloppe annuelle de 400 millions de forints (1,24 million d'euros) a abondé ces financements publics. Il est prévu de doubler ce montant en 2019.

Pourtant une étude menée auprès de 11 000 personnes par l'association, montre que 80,9 % des parents d'élèves désapprouvent cette politique scolaire sans pour autant l'exprimer publiquement.

Bence Rétvári a beau jeu d'assurer que la « réforme » n'a rien d'une marche forcée : « En général, l'Église ne prend en

charge un établissement que si les deux tiers des parents d'élèves sont d'accord ». Mais comment ne pas comprendre que le « choix » des parents ne se porterait pas sur un établissement bénéficiant des moyens les plus importants ! Même si, assure-t-on, aucun enfant ne sera contraint d'aller à la messe, Bence Rétvári ne cache pas la fonction prosélyte de cette politique scolaire : « C'est une bonne chose si les gens et la foi ont un lieu pour se rencontrer. Pour les élèves, mais aussi pour les parents auprès de qui les écoles chrétiennes font également un travail d'évangélisation ».

### Le prix de la liberté

L'Église catholique, elle-même, est sceptique quant au succès de cette mission. Mgr Miklós Beer, évêque de Vác, dont le diocèse a 32 établissements sous sa responsabilité (deux fois plus qu'avant la « réforme ») reconnaît que la mission spirituelle que le gouvernement Orban lui a confiée se heurte à une forte résistance passive des familles. L'évêque le reconnaît : « Le gouvernement actuel pense ou croit que les Églises sont capables de résoudre toutes les questions brûlantes de la société hongroise. Mon expérience, j'ai un peu honte de l'avouer, me dit que nous n'en sommes pas capables. »

Pour Gabor Ivanni, président de la Confrérie évangélique hongroise, c'est la liberté des Églises qui est en ques-

tion : « Ce soutien financier du gouvernement ne peut pas être sans contrepartie ». Son Église qui héberge dans ses structures 1 500 SDF et 3 000 élèves a refusé d'entrer dans ce dispositif et elle a perdu le statut qui lui permettait de recevoir dons et subventions.

**Ce pourrait être comique si ce n'était tragique de voir un état membre de l'Union européenne se lancer dans une campagne de rechristianisation pour laquelle l'Église catholique ne cache pas son scepticisme et à laquelle d'autres courants religieux refusent de participer. Rappelons que la laïcité c'est la séparation des Églises et de l'État<sup>3</sup> qui est la seule garantie de la liberté des cultes. □**

<sup>1</sup> Entre 2010 et 2018, la part d'écoles confessionnelles est passée de 4 % à 10 %.

<sup>2</sup> Selon les chiffres du World Facts book de la CIA, en 2011, la population hongroise se reconnaît pour 37 % de culte catholique et 13,8 % de culte protestant réformé. La pratique de la messe dominicale s'élèverait à 10 % selon une étude de Gyorgy Gabor, universitaire philosophe des religions à Budapest.

<sup>3</sup> La loi fondamentale hongroise de 1949 remaniée en 1990 garantit la liberté de conscience, la séparation de l'Église et de l'État et la neutralité de celui-ci en matière religieuse. En 2011, avec l'arrivée au pouvoir des conservateurs du FIDESZ de Victor Orban cette « neutralité » a été précisée : « Chacun a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion [...] l'État et les Églises fonctionnent séparément [...] les Églises sont indépendantes », mais « l'État s'entend avec les Églises pour résoudre les questions collectives ».

D'après un article de Jean-Baptiste François paru dans *La Croix*



## Monde arabe : évolution dans le domaine de l'héritage ?

Dans la plupart des pays du monde arabe, les hommes continuent d'hériter le double de la part des femmes. « *Au fils, une part équivalente à celle de deux filles* », dit le Coran (sourate 4, verset 11). Mais les luttes des organisations féministes et de défense des droits humains laissent entrevoir des évolutions.

**TUNISIE** : un projet de loi a été déposé le 23 novembre dernier suite aux recommandations de la Commission des libertés individuelles et de l'égalité (Colibe). La question de l'héritage est fondamentale pour remettre en cause « *le système patriarcal fondé sur l'exclusion, la domination et la subordination des femmes* »<sup>1</sup>. Le statu quo maintiendrait des rapports inégaux entravant « *le pouvoir matériel et l'autonomie des femmes*. » Dans son rapport, le Colibe recommande aussi de dépénaliser l'homosexualité ou de supprimer au moins les peines de prison, d'abolir la peine de mort, la dot... Face aux manifestations religieuses, à la condamnation par les autorités de la mosquée Al-Azhar du Caire, référence sunnite, le président tunisien a dénaturé le projet. Il sera possible, par acte officiel individuel, de refuser l'égalité successorale pour les femmes. □

**MAROC** : « *L'héritage est le nœud gordien de la question de l'égalité parce qu'elle touche au pouvoir matériel des hommes* »<sup>2</sup>, explique Asma Lamrabet qui travaille à une relecture contextualisée du Coran. Des militantes féministes marocaines contestent l'affirmation selon laquelle « *c'est aux hommes de se tailler la part du lion, car c'est eux qui subviennent aux besoins du foyer* »<sup>2</sup>. Cela relève d'une réalité sociologique et historique dépassée, celle de « *l'Arabie du VII<sup>e</sup> siècle* » pointe la sociologue et féministe Hanam Karimi. En mars 2018 a été lancée une pétition sur un aspect successoral particulièrement déstructurant et injuste, le ta'sib. Il

oblige les héritières n'ayant pas de frère à partager leur part avec les parents masculins du défunt, oncles, cousins... Ainsi, « *des femmes sont chassées de leur maison [...]* »<sup>2</sup> déplore Khadija Ryadi. □

**ALGÉRIE** : le ta'sib reste en vigueur sous un autre nom alors qu'il a été abrogé dès 1959 en Tunisie par Bourguiba. Le « *Plaidoyer pour une égalité de statut successoral entre hommes et femmes en Algérie* »<sup>3</sup> ne suscite pas – hélas – de débat de société comme au Maroc ou en Tunisie. Animé par Nadia Ait Zaï, le Ciddef (Centre d'information sur les droits de l'enfant et de la femme) a pourtant fait cette publication en 2010. Nadia Ait Zaï précise : « *Les notions de chef de famille et de devoir d'obéissance ont été abrogées [...]* Si la loi a connu des changements, la société est empreinte de conservatisme et le politique ne s'y attaque pas. »<sup>2</sup>

L'inégalité successorale fracture les familles, appauvrit les veuves, les filles et il est urgent de légiférer, revendique le Ciddef. Mais dans le sens d'une égalité complète et sans dérogation individuelle laissant à ceux qui le veulent la latitude de maintenir leur domination. Nous devons faire connaître et soutenir ces combats émancipateurs. □

<sup>1</sup> [www.fidh.org/fr/regions/maghreb-moyen-orient/tunisie/premier-pas-la-tunisie-sur-la-voie-de-l-egalite-dans-l-heritage](http://www.fidh.org/fr/regions/maghreb-moyen-orient/tunisie/premier-pas-la-tunisie-sur-la-voie-de-l-egalite-dans-l-heritage)

<sup>2</sup> Les droits des femmes à l'égalité dans l'héritage affole le Maghreb, Rachida El AZZOUZI, Mediapart, 14.10.2018

<sup>3</sup> [www.ciddef-dz.com/pdf/autres-publications/plaidoyer.pdf](http://www.ciddef-dz.com/pdf/autres-publications/plaidoyer.pdf)

### SUISSE: Le canton de Genève adopte la laïcité

Le 10 février 2019, les citoyens du canton de Genève ont adopté par une votation populaire, à plus de 55 %, la Loi sur la laïcité de l'État (LLE), qui vient confirmer le vote du Grand Conseil d'avril 2018.

Cette loi proscrit les signes extérieurs d'appartenance religieuse aux employés du canton, des communes et des établissements de droit public en contact avec le public. Les élus cantonaux et communaux sont soumis à la même restriction. Elle interdit les manifestations culturelles sur le domaine public, sauf dérogation.

La loi dispose que l'État peut entretenir des relations avec les

organisations religieuses mais dans certaines conditions. Un enseignement objectif et neutre du fait religieux sera obligatoire à l'école publique et les personnes hospitalisées ou détenues pourront bénéficier gratuitement d'un accompagnement philosophique, spirituel ou religieux.

Ce référendum citoyen s'est tenu suite à une pétition initiée par une partie de la gauche, des syndicats et des associations musulmanes opposés au vote du Grand Conseil. Confondant la laïcité avec la xénophobie et le racisme, ces organisations ont fait savoir qu'elles s'opposeraient par tous les moyens légaux à cette décision des citoyens.

La mise en œuvre effective de la laïcité dans le canton de Genève n'en est qu'à ses balbutiements... □



Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)  
Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime  
Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais  
76680 SAINT-SAËNS

Courriel : [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr) ☎ 06 86 15 33 59

site : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) Imprimerie spéciale de l'éditeur

ISSN 1731-1801 Directeur de la publication : Francis VANHÉE [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr)  
Le bulletin est servi gratuitement aux adhérents, version papier ou version électronique

« *Donnez une parcelle d'autorité à un homme et il est aussitôt tenté d'en abuser.* »

Pierre Kropotkine

## MAURITANIE : Apostasie et blasphème

**La Loi sur l'apostasie a été aggravée en 2014 par adjonction d'un article établissant la peine capitale en cas de blasphème.**

Désormais, « est considéré comme apostat celui qui commet un outrage contre Allah, ses anges, ses Prophètes et ses livres ». L'apostat encourra la peine de mort. Même en cas de repentir, de lourdes amendes seront infligées, jusqu'à environ 13 000 €. Le blogueur Mohamed Ould Mkhaitir avait été condamné à mort en 2014 après un article critiquant l'instrumentalisation de la religion au service de la discrimination de la caste des forgerons. Après une campagne internationale de solidarité, sa peine avait été commuée en 2 ans de prison en novembre 2017. Mais il n'a pas été libéré une fois sa peine purgée. Des milliers de personnes ont défilé pour réclamer sa mise à mort.

Voilà ce qu'écrit « un être humain d'une vingtaine d'années » début février 2019 : « *La suspicion de ma famille ayant grandi*

*et les rumeurs de mon entourage étant de plus en plus précises, mes parents m'ont clairement dit que si je ne renonçais pas à ce qui pour eux semble être une folie, ils me dénonceront aux autorités pour que je sois traité comme je le mérite. La fatalité que cela arrive me cause un grand stress et m'inquiète car une fois aux mains de la police, je ne sais pas ce qu'il va advenir de moi. »*

**Dans ce contexte particulièrement difficile, nous devons saluer le courage des militant-e-s pour la laïcité de # Nous voulons une Mauritanie\_ laïque qui doit être « le cri de ralliement de tous ceux qui s'opposent aux trafiquants religieux, ceux qui veulent utiliser la religion à des fins personnelles, partisans ou mercantiles [...] En tant que citoyens, nous appelons à l'émergence d'un État mauritanien civil. Nous voulons une Mauritanie laïque».** □

Sources : [www.la-croix.com/Religion/Islam/En-Mauritanie-blaspheme-desormais-puni-peine-mort-2018-05-10-1200937968](http://www.la-croix.com/Religion/Islam/En-Mauritanie-blaspheme-desormais-puni-peine-mort-2018-05-10-1200937968)  
<http://aidara.mondoblog.org/2017/02/19/voulons-mauritanie-laïque-hashtag-enflamme-toile/>

## IRAN : Les Iraniennes ôtent leur voile et le font savoir sur Twitter

Les réseaux sociaux, et Twitter particulièrement, sont régulièrement le lieu de campagnes massives, mondiales, de dénonciation des discriminations qui touchent les femmes, et particulièrement les agressions sexistes et sexuelles dont elles sont les victimes.

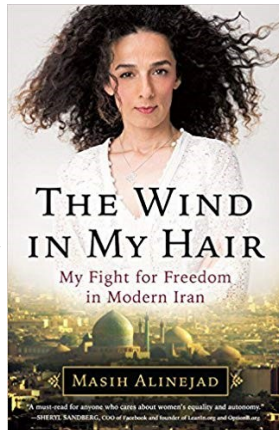
L'affaire Weinstein a déclenché la vague #metoo dans le monde entier et #balancetonporc en France. Les Iraniennes ont elles aussi saisi l'opportunité qu'offrent les réseaux sociaux pour engager un vaste mouvement de contestation contre l'obligation qui leur est faite, depuis la révolution islamique de 1979, de porter le hidjab (1).

Ainsi du mot-clé #MyCameraIsMyWeapon lancé en avril 2018 par la militante Masih Alinejad. Utilisé par des femmes pour dénoncer le harcèlement qu'elles subissent suite à leur refus de porter le voile, le mot-clé est devenu viral sur les réseaux sociaux.

La fondatrice de la campagne #WhiteWednesdays et de la page *My Stealthy Freedom* sur Facebook, encourage les Iraniennes à filmer les scènes de la vie quotidienne où elles se font harceler sexuellement, agresser ou arrêter pour ne pas porter le voile ; puis à publier leurs vidéos sur les réseaux sociaux. L'objectif est d'exposer publiquement les agissements et abus de la police des mœurs, à l'égard des femmes non ou « mal » voilées. De montrer qu'en

dépît de la crise économique que traverse le pays, « *la seule préoccupation du gouvernement semble être le hijab des femmes.*

Masih Alinejad est journaliste à la télévision, et reconnaissable grâce à sa chevelure – flamboyante par sa liberté –, dans laquelle est toujours glissée une petite fleur au-dessus de son oreille gauche. Elle se bat depuis son adolescence pour les droits des femmes, contre les ayatollahs qui règnent en Iran, et contre le port du voile obligatoire. Elle a fait de la prison et a dû fuir son pays avant de s'exiler à Londres.



Sur les réseaux sociaux, il n'est pas rare que naissent des élans de solidarité. Comme le 8 mars, lorsque des Turques, Arméniennes et Pakistanaïses ont, elles aussi, pris des risques pour soutenir les Iraniennes et donner de la voix.

Quand au début de l'année les autorités iraniennes minimisaient l'importance de cette contestation, Masih Alinejad publiait, fin juillet, une vidéo d'un responsable du régime qui leur servait tout bonnement leur slogan sur un plateau télévisé, en déclarant : « *Aujourd'hui, leur portable est devenu leur arme.* » □

1. [https://abonnes.lemonde.fr/big-browser/article/2018/08/05/avec-mycameraismyweapon-des-iraniennes-denoncent-les-abus-de-la-police-des-m-urs\\_5339567\\_4832693.html?xtmc=mycameraismyweapon&xtcr=1](https://abonnes.lemonde.fr/big-browser/article/2018/08/05/avec-mycameraismyweapon-des-iraniennes-denoncent-les-abus-de-la-police-des-m-urs_5339567_4832693.html?xtmc=mycameraismyweapon&xtcr=1)



## Mieux comprendre l'Algérie

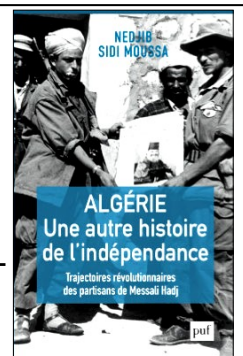
Lors de son assemblée générale 2018, le CREAL76 avait invité Nedjib Sidi Moussa\* à venir présenter son livre « *La fabrique du musulman* » (Libertalia).

Son dernier livre **Algérie, une autre histoire de l'indépendance,**

**Trajectoires révolutionnaires des partisans de Messali Hadj** sera disponible le 6 mars en France (PUF) et en Algérie (Barzakh).

**Cet ouvrage redonne vie au mouvement fondé par le pionnier malheureux de la révolution algérienne.**

\* Nedjib Sidi Moussa est docteur en science politique et associé au Centre européen de sociologie et de science politique.



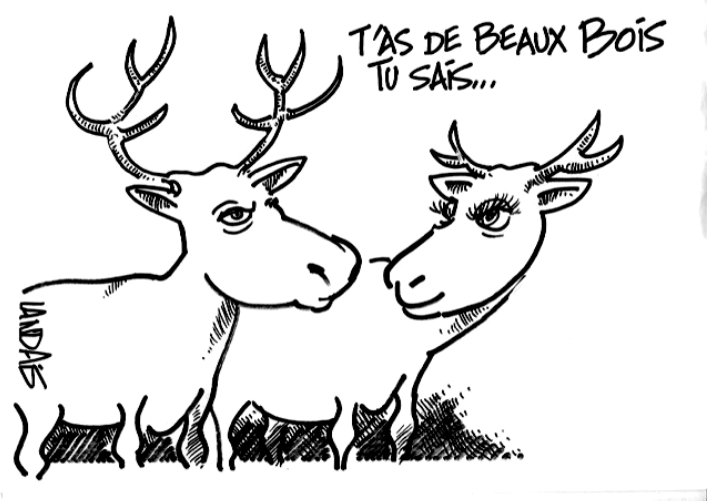
Guillaume  
**La chronique  
 de Rahan**  
 LECOINTRE

## D'où vient le visage « viril » ?

Pour attirer les filles, faut « faire viril ». D'ailleurs, Rahan a un visage viril. Une face plus allongée (c'est-à-dire moins arrondie), un menton plus long, une mandibule plus large, une lèvre supérieure plus haute, des arcades zygomatiques et sourcilières plus prononcées seraient les signes de masculinité du visage. Des tests expérimentaux consistant à montrer divers visages masculins à des femmes et à recueillir leurs préférences montrent que ces traits correspondent à leurs choix.

Le dimorphisme sexuel - la différence de forme et de couleur entre les deux sexes d'une même espèce - s'explique par la sélection sexuelle, c'est-à-dire le choix opéré par un sexe sur l'autre pour l'accouplement. Les mâles des mammifères et des oiseaux développent des ornements, qui se stabilisent peu à peu au cours des générations du fait que les mâles sont en compétition pour remporter le choix des femelles. Sur le court terme, ces ornements se développent sous l'effet des hormones mâles (androgènes). Plus les androgènes sont sécrétés, plus ces ornements sont marqués. Mais les androgènes ont, en parallèle, des effets immunosuppresseurs. Ce qui fragilise les mâles vis-à-vis des infections. De là, deux cadres explicatifs : le premier part du principe que les mâles aux systèmes immunitaires les plus efficaces peuvent supporter une diminution de celui-ci, et de ce fait, ils peuvent soutenir de hauts taux d'androgènes et « se permettre » de développer des ornements alors plus marqués. Les bois des cerfs ont été bien étudiés de ce point de vue. Ces ornements deviennent ainsi un signe indirect fiable d'immunocompétence, et donc de bonne santé. On parle de « signal honnête ». L'autre cadre théorique<sup>1</sup> soutient que la sélection sexuelle peut très bien entraîner des effets latéraux de « bluff », ou de « sacrifice », où ce que les femelles choisissent sont des caractères sexuels secondaires, quel qu'en soit le coût caché, qu'il s'agisse de l'immunodépression d'un cerf aux bois puissants, ou la mort de deux cerfs parce que suite à leur lutte, ils n'ont pas pu démêler leurs bois enchevêtrés. En d'autres termes, tout aussi indirectement, la femelle choisit un mâle potentiellement capable de se sacrifier... pour elle et sa descendance. Dans les deux cas, le choix est qualifié d' « indirect » parce que les femelles ne savent évidemment pas pourquoi elles choisissent les mâles aux bois les plus développés, et connaissent encore moins l'état immunitaire de leurs prétendants. C'est qu'au cours de l'évolution, celles des femelles qui ont fait ces choix ont eu une meilleure descendance que les autres, et c'est par cette reproduction différentielle que l'état des mâles en est venu à se stabiliser ainsi.

Le premier des deux cadres interprétatifs est limité par le fait que l'intensité des caractères sexuels secondaires ne s'explique pas seulement par le taux d'androgènes, mais aussi par la taille. En effet, plus on est grand, et plus les traits physiques auraient tendance à tirer vers le masculin. D'aucun vous diront que les très grandes femmes ont quelque chose de masculin... Vrai ou faux ? La masculinité du visage a été comparée à des « ornements » sexuels des hommes. Si les



femmes de grande taille les acquièrent, cette idée tombe par terre. C'est pourquoi une étude récente<sup>2</sup> a tenté de détecter des corrélations possibles entre la masculinité du visage humain, la taille des individus, et l'immunocompétence à partir d'un échantillon de 1 233 humains des deux sexes d'origine européenne. La qualité de l'équipement immunitaire est estimée par des méthodes génétiques. La masculinité ou la féminité faciale sont estimés par des mesures précises issues d'images 3D des visages testés. Le résultat est que la qualité de l'équipement immunitaire n'est nullement corrélée à la masculinité du visage. Chez les humains, la masculinité faciale ne reflète pas l'immunocompétence. En revanche, les mesures de masculinité faciale sont bien corrélées à la taille de l'adulte, qu'il s'agisse de l'homme ou de la femme, et s'échelonnent pareillement selon la croissance dans les deux sexes. Comme les hommes ont tendance à atteindre de plus grandes tailles, leur visage s'en trouve en moyenne davantage masculinisé. Ce qui suggère que ce qu'on appelle « masculinité faciale » n'est pas un ornement acquis par sélection sexuelle (ou pas seulement). Car s'il s'était agi d'un tel ornement, la masculinité du visage aurait davantage augmenté avec la taille chez les hommes que chez les femmes. Or, ce n'est pas le cas. Les femmes préfèrent peut-être les visages virils, mais cette préférence n'est pas à l'origine de ceux-ci. Peut-être qu'elles préfèrent simplement des hommes grands... mais cela, c'est encore une hypothèse à tester. □

<sup>1</sup> : Patrick Tort (2018). Théorie du Sacrifice. Sélection sexuelle et naissance de la morale. Belin.

<sup>2</sup> : Zaidi, A.A. et al. PNAS 116 (5) : 1633-1638 (29 janvier 2019).

**« Le contrôle de la procréation entre les mains des femmes elles-mêmes est la première marche vers l'égalité. »**

Françoise HÉRITIER